



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

PSYCHOLOGIE ET DROIT DANS LE MARIAGE CHRETIEN

par

Jeannette Mignault, f.m.m.

Thèse présentée à la Faculté de Droit Canonique
de l'Université Saint-Paul en vue
de l'obtention
de la maîtrise ès arts en droit canonique

OTTAWA

1980

© J. Mignault, f.m.m., Ottawa, Canada, 1980

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE: DEVELOPPÉMENT DE LA PERSONNALITE	5
CHAPITRE I : MATURETE PERSONNELLE	7
1. Identification	8
A. La personne	8
B. La personnalité	11
2. Actualisation de soi	15
3. Intégration de l'affectivité	20
4. Unification de l'être	26
CHAPITRE II : AFFINITE HETEROSEXUELLE	33
1. Sociabilité	34
2. Relation interpersonnelle	39
3. Reconnaissance mutuelle	45
4. Amitié élective	51
DEUXIÈME PARTIE: ENGAGEMENT MATRIMONIAL	56
CHAPITRE III : AMITIE CONJUGALE	58
1. " <u>Communio totius vitae</u> "	60
A. Le consentement	63
B. Mariage-sacrement	67

	2
2. Fidélité dans l'amour	69
3. Don sans retour	75
CHAPITRE IV : RESPONSABILITE FAMILIALE	82
1. Acte conjugal	84
2. Génération de l'enfant	91
3. Education de l'enfant	96
CONCLUSION	104
BIBLIOGRAPHIE	108

INTRODUCTION

Le mariage est, selon le Code de Droit canonique, "une société permanente entre l'homme et la femme, qui est ordonnée à procréer des enfants" (c.1082,1). Cette société permanente est constituée par le consentement des parties, personnes capables en droit, légitimement manifesté" (c.1081,1).

Le consentement matrimonial se définit canoniquement comme étant "l'acte de la volonté par lequel chaque partie donne et accepte le droit perpétuel et exclusif sur la corps, pour l'accomplissement des actes aptes de leur nature à la génération des enfants" (c.1081,2).

La jurisprudence du Tribunal de la Rote romaine a évolué, en ces dernières années, dans l'esprit de l'enseignement du deuxième Concile oecuménique du Vatican. Dans la Constitution pastorale Gaudium et Spes du 7 décembre 1965, les Pères du Concile ont déclaré que le mariage est avant tout une "communauté profonde de vie et d'amour" qui "a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur" et qui "est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement irrévocable".

S'appuyant sur la doctrine conciliaire, Mgr L. Anné, en une décision rotale, datée du 25 février 1969, introduisit la communauté de vie conjugale comme une fin essentielle du mariage, dans le domaine proprement légal. Le Tribunal de la Rote romaine reconnaît donc que les époux ont "le droit et l'obligation à cette communauté de vie (conjugale), qui a comme élément le plus spécifique l'union intime des personnes par laquelle

l'homme et la femme deviennent une seule chair, à laquelle, comme à un sommet, tend cette communauté de vie".

La commission de révision du Code décrit le mariage comme étant "une alliance par laquelle l'homme et la femme constituent entre eux une communion intime de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints et à la procréation et éducation d'une progéniture; (alliance qui) entre baptisés (a été) élevée par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement" (can. 242,1)¹.

Je me propose dans cet essai d'étudier la communion de vie et d'amour du couple dans le mariage - "communio vitae conjugalis" - vue sous l'angle psychologique. Je ferai une analyse succincte des principaux facteurs permettant à deux êtres humains de vivre cette expérience de vie commune permanente et stable qu'est le mariage chrétien, d'une manière qui soit épanouissante pour chacun des partenaires et pour les enfants vers lesquels les conduit normalement cet engagement, à savoir: une personnalité saine et équilibrée parvenue à un stade de maturité lui permettant d'être apte aux relations interpersonnelles et particulièrement à cette relation hétérosexuelle unique - don et acceptation mutuels - qu'est celle du couple marié, ainsi que la capacité d'assumer les responsabilités inhérentes à la vie matrimoniale et familiale. Nous en dégagerons des conséquences très pratiques dans l'application du droit ecclésiastique en ce qui concerne les éléments essentiels du mariage: "bonum prolis", "bonum

1. "De Matrimonio", dans Communicationes, 10 (1978), p.125-126.

fidei", et "bonum sacramenti".

Dans un premier temps je traiterai du développement normal de la personne humaine dans le sens d'une croissance à tout niveau mais particulièrement - point de vue où je me situe plus spécialement - au niveau affectif, comme étant un élément indispensable d'une vie conjugale réussie. Dans un second temps je considérerai les différentes dimensions de l'alliance conjugale. Après avoir étudié les principes canoniques utilisés dans la jurisprudence récente des tribunaux ecclésiastiques, je tâcherai de démontrer les éléments psychologiques sous-jacents à chacun des aspects mentionnés par le droit ecclésial. De toutes ces données, j'élaborerai une synthèse. Ce sujet est pour moi d'un intérêt tout particulier de par mon travail professionnel.

Quelques études brèves, fragmentaires ont déjà été faites sur certains points de cet exposé. Il n'existe pas encore d'ouvrage portant sur l'ensemble de la question, surtout au point de vue du droit canonique sur lequel je me propose d'insister.

Pour conduire la première partie de ce travail, je puiserai principalement dans les ouvrages de science psychologique, travaux classiques ou de vulgarisation scientifique d'auteurs contemporains traitant le développement de la personne. La seconde partie, à teneur plus spécifiquement canonique, s'inspirera plus particulièrement de textes récents tels Gaudium et Spes, de la jurisprudence rotale de ces dernières années et celle des divers tribunaux matrimoniaux locaux qui ont suivi cette ligne

4
de pensée nouvelle ainsi que d'études présentées dans certaines publica-
tions canoniques tels Studia Canonica, l'Année canonique et The Jurist.

Je tiens à présenter mes remerciements à toutes les personnes qui,
par leur encouragement et leurs conseils opportuns, m'ont aidée dans
l'élaboration de ce travail. Ma gratitude va particulièrement au Père
Germain Lesage, o.m.i., directeur de la thèse, qui par son assistance
éclairée et dévouée a permis à cet essai de voir le jour ainsi qu'au Père
Francis G. Morrisey, o.m.i., Doyen de la Faculté de Droit canonique de
l'Université Saint-Paul d'Ottawa, dont l'appui me fut précieux.

PREMIERE PARTIE

DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNALITE.

L'homme - corps et esprit - est cet être frontière en qui se rencontrent le monde visible matériel et le monde spirituel. Une prise de conscience élémentaire nous révèle qu'à travers toutes nos expériences, tant au niveau intime qu'au niveau relationnel, nous ressentons cette double appartenance.

Nous sommes un corps et par ce corps nous sommes soumis au mouvement et à la durée, insérés dans l'ordre des déterminismes du monde physique. Comme tels, nous sommes une partie de l'univers, un élément du tout. Mais nous sommes esprit et par cet esprit nous échappons à la matière, à l'espace et au temps. Nous avons la capacité de comprendre et par là de nous dégager des conditions matérielles. C'est ce qu'exprimait le grand philosophe Pascal en ces termes: "Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée". Un auteur contemporain s'interroge sur ce mystère de l'homme.

Mystère que cet être réalisant l'unité de deux mondes apparemment hétérogènes, le charnel et le spirituel, le temporel et l'éternel, mystère que sa condition qui le rend à la fois "immergeant" et "émergeant" 1.

1. R. LE TROQUER, Homme, qui suis-je?, p.21.

Tout le problème est donc de comprendre le composé humain, d'en discerner les composants et de le pénétrer comme un tout vivant d'une unité réelle. Cet effort de réflexion nous permettra de pénétrer l'unité de l'homme et ainsi de saisir sa vie proprement originale et irremplaçable de personne.

Cette première partie comportera deux chapitres qui traiteront respectivement de 1- la maturité personnelle et 2- l'affinité hétérosexuelle.

CHAPITRE PREMIER

MATURITE-PERSONNELLE

Ce premier chapitre étudiera brièvement le dynamisme du processus de la maturation humaine. En dégagant certaines lignes de fond de l'évolution de l'être humain, nous en décèlerons les lois internes, faisant ainsi ressortir l'importance de l'éducation.

Au plan intellectuel, c'est-à-dire au plan de l'attitude face au monde et à l'humanité, l'évolution de la personne va de l'égoïsme de l'enfant et du narcissisme de l'adolescent à l'altruisme de l'adulte. Après avoir tout ramené à lui et s'être considéré le centre de tout, l'enfant s'achemine vers l'âge adulte où il atteindra cette attitude altruiste faite d'attention plus ferme au réel, de respect et d'accueil plus profonds d'autrui: de sa personne, de ses idées et de ses valeurs:

Au plan affectif, le développement humain suit un processus sensiblement parallèle. Il va de la tendance captative - caractéristique de l'enfant -, qui ramène tout à soi et suscite un amour possessif, à la tendance oblatrice - celle de l'adulte - et qui pousse au don de soi.

Nous analyserons quelques éléments de la maturation humaine vue sous les angles suivants: 1- identification; 2- actualisation de soi; 3- intégration de l'affectivité et 4- unification de l'être.

I. IDENTIFICATION

A. LA PERSONNE

Qu'est-ce que la personne humaine? De tout temps, on s'est posé la question. La "personne" n'est pas l'"individu" qui n'est qu'un numéro dans un groupe. Antoine Porot s'explique ainsi:

(Le) mot "personne", dans le langage administratif... ne désigne que l'individu dans ses particularités d'état civil ou signalétiques. Mais il y a aussi une autre acceptation du mot "personne", c'est celle de la "personne humaine", cette entité spirituelle et morale consciente de son indépendance et de sa dignité, qui ne veut pas se laisser absorber et dissoudre dans un conformisme commun et totalitaire 1.

La personne, c'est l'être qui existe sous sa forme la plus forte et la plus parfaite. Contrairement à la pierre, à l'arbre ou à l'animal qui existent réellement mais d'une existence provisoire et précaire, en définitive peu différenciée, la personne humaine existe en elle-même, par elle-même et pour elle-même; c'est cette façon suprême d'exister que l'on appelle la subsistance. Exister en soi, c'est-à-dire sans être rattaché à un autre sujet, sans lui emprunter son être mais en se suffisant parce qu'on est centré sur soi. Subsister, c'est posséder son être. D'une façon si profonde et enracinée dans son essence même que la personne est de toute nécessité unique et irremplaçable, différente de toutes les autres. De manière tellement achevée et constituante qu'elle rend la personne séparée, inviolable, close; "incapable de devenir" la

1. Ant. POROT et Th. KAMMERER, art. "Personnalité", dans A. POROT, Manuel alphabétique de psychiatrie, p.495.

partie d'un tout, l'élément d'une synthèse, incapable d'être définie par un 'dehors-de-soi'.

La personne humaine est donc, en soi, à cause de sa profondeur même, un mystère inviolable. Elle s'appartient et comme telle, elle est source d'une liberté également inviolable, autonome, close en son intimité. Elle est véritablement la maîtresse et la mesure de son acte. Et cependant, tout n'est pas dit par cette affirmation. Une analyse qui ne dépasse pas ce point est incomplète, pour la simple raison que l'être existe pour une fin. Une telle analyse est aussi insuffisante car si la personne existe vraiment en soi, par soi et pour soi, c'est en un sens relatif: elle subsiste, mais comme un être ouvert et dans une double direction. Tout d'abord, sa subsistance est empruntée; elle est continuellement participée en totalité. Pour être, l'unique moyen consiste à puiser directement à la seule source de l'être. La personne dit nécessairement "relation subsistante à l'Être suprême de qui et par qui tout ce qui est tient l'existence", écrit J. Mouroux. Cet auteur sérieux réfléchit longuement sur le sens chrétien de l'homme.

La personne subsiste dans une nature spirituelle. Or cette nature, est à la fois individuelle et spécifique: individuelle, parce qu'elle appartient à une personne donnée; spécifique, parce qu'elle est ouverte sur l'espèce entière... La personne subsiste dans une nature qui est ouverte sur la nature... Par cette nature dans laquelle elle subsiste, la personne est ouverte sur toute l'espèce humaine; elle est immanente à l'espèce et l'espèce est immanente en elle... A travers les personnes, c'est l'humanité qui se développe: elle ne le fait qu'en se communiquant de l'un à l'autre, et par l'un à l'autre...

Ainsi l'individu spirituel est englobé dans une unité plus vaste qui lui donne son sens: il est le membre défini d'un tout organique et progressif... Cet être qui a valeur absolue, l'espèce ne peut pas l'absorber; elle ne peut que l'intégrer en l'achevant 2.

Les relations humaines de type "objectif" - où l'on ne voit pas l'autre comme un sujet mais uniquement comme un objet - échouent à nous donner accès à la personne. C'est le drame de la vie que nous ne puissions nous passer des autres et, que pourtant nous ne puissions jamais parvenir sans effort à pénétrer à l'intérieur de leur mystère. C'est bien là le paradoxe essentiel de la personne dans son rapport avec l'humanité. En tant qu'esprit qui informe un corps, elle est soumise aux conditions de la substance matérielle; elle est membre d'une espèce et faite pour elle. En tant qu'esprit qui transcende le corps, elle partage la condition de la créature spirituelle; elle dépasse une espèce qui est faite pour elle. Elle se définit sous un aspect par ses liens multiples et par son intégration à l'espèce; et sous un autre aspect, par sa simplicité et sa capacité d'intériorisation. Réalité définie, la personne humaine porte en elle un mystère qu'elle n'épuisera jamais, constate Mouroux.

... mystère ontologique; mystère psychologique où se reflète l'autre, car l'esprit incarné ne peut jamais se saisir qu'à travers son corps, le "je" que par son "moi", et cette tension intérieure, cette chasse perpétuelle qui n'aboutit jamais à une prise, traduit le mystère d'un

esprit trop grand pour sa matière, le mystère de "l'individu spirituel" 3.

B. LA PERSONNALITE

A. Porot définit, la personnalité comme étant "la synthèse de tous les éléments qui concourent à la conformation mentale d'un sujet, pour lui donner sa physionomie propre". Et il poursuit son analyse avec sa précision habituelle.

Cette conformation résulte des innombrables particularités de sa constitution psychophysiologique, de ses composantes instinctivo-affectives, elles-mêmes alimentées par les afférences sensitivo-sensorielles et cénesthésiques, de ses modes de réaction, des empreintes laissées par toutes les expériences vécues qui ont jalonné son histoire individuelle. Mais on entend souvent aussi par personnalité la force de cohésion du moi, le coefficient de résistance, d'unité et de continuité de la structure psychique de l'individu qui lui permet de rester lui-même à travers l'histoire de son existence et dans les divers milieux où elle se déroule 4.

Le concept de personnalité est étroitement lié à la prise de conscience et à la notion du "moi". La personnalité est encore l'individu/ lui-même dans sa totalité, sa continuité, son unité psycho-organique. Mais la notion de personnalité est plus que l'ensemble des éléments conscients du psychisme; elle comprend aussi des éléments inconscients. En effet, la personnalité n'est pas simplement ouverte au monde; elle est un monde et elle a son monde, emprunté au monde objectif et social mais

3. Ibid., p.108.

4. A. POROT, loc. cit., p.495.

devenu "mien" et partie intégrante du moi, du fait qu'il constitue le terme intrinsèque de mes activités psychiques. Ainsi la personnalité est remplie du monde. Il n'y a pas seulement le fait d'être vidée de son monde personnel qui trouble la personnalité, mais un changement de monde objectif et social peut encore être la cause de dérangements psychiques. Ce changement ne crée pas uniquement une désorientation d'ordre externe, mais également un trouble interne réel de la personnalité. Le monde de notre vie psychique, tout autant que le facteur héréditaire, construit notre personnalité.

Notre communication avec le monde s'accumule en nous sous forme d'une richesse sans cesse croissante d'expériences et de contenus cognitifs qui est une caractéristique de la personnalité. Ce monde personnel crée dans la personnalité cette dimension d'intériorité et d'intimité. Elle constitue avec l'ouverture au monde extérieur ce double aspect qui caractérise la structure "Moi-Monde" de la personnalité: structure essentiellement ouverte et en même temps intériorité pour une part impénétrable. La personnalité bien intégrée ne rencontre pas de problèmes particuliers sérieux dans la cohabitation de l'image intime et de cette image que l'on appelle "publique". Elle se sent à l'aise dans sa personnalité publique et peut en même temps accepter son moi intime. Par contre, chez certains individus, cette sphère intime de la personnalité est mal protégée pour quelque raison dans la relation extérieure et le contact social. Il en résulte une tension dont J. Nuttin a étudié les consé-

ces dans la construction de la personnalité.

Il arrive que la tension conflictuelle qui caractérise certaines relations de la structure Moi-Monde, empêche la construction d'une personnalité intime suffisamment large et acceptée dans l'image totale de soi. Au lieu d'être relégués au niveau intime, certains contenus sont alors simplement rejetés et expulsés comme absolument inacceptables, et construisent ainsi une couche encore moins accessible de la personnalité, à savoir celle de l'inconscient 5.

Il est à remarquer cependant que dans la forme intime de la personnalité ne se trouve pas uniquement le contenu socialement inacceptable de la personnalité. Elle recèle encore ce qu'il y a de plus original et de plus spontané en notre être; ce qui pourrait difficilement s'exprimer de façon adéquate dans les structures stéréotypées de nos conventions sociales. C'est dans cette partie intime sans cesse en état de renouvellement que résident l'origine et la source du mystère attachant et de la richesse toujours croissante de tout être humain.

L'identité personnelle est difficile à saisir et elle n'est jamais ici-bas complètement accomplie. Elle oscille sans cesse entre l'éparpillement et la fidélité de sorte qu'il faut un effort perpétuel pour être sûr d'atteindre le vrai en étant vrai soi-même. C'est ainsi que l'histoire d'une vie personnelle doit être celle d'une unité morale, d'une identité, d'une croissance et d'une continuité. Et tout trouble dans la croissance affectera l'équilibre personnel d'une façon plus ou moins grave.

5. J. NUTTIN, La structure de la personnalité, p.222.

Diverses pathologies de la personnalité peuvent rendre quelqu'un incapable d'un engagement sérieux et peuvent aller jusqu'à le rendre inapte à donner un consentement matrimonial valide, soit qu'une maladie mentale telle la schizophrénie ou la paranoïa empêche toute liberté et une compréhension véritable de l'engagement, soit que des troubles profonds et graves de la personnalité rendent le jugement pratique incapable d'évaluer les implications personnelles d'un tel engagement, soit encore que la pathologie empêche la personne de remplir adéquatement les obligations qui découlent de cet engagement.

Le consentement matrimonial, pour être valide, demande une connaissance et une volonté certaines. Tout ce qui porte atteinte au jugement ou à la volonté de façon sérieuse peut empêcher celui qui en souffre d'avoir le minimum requis pour contracter un mariage valide. Le consentement matrimonial supposé en effet chez les époux la capacité de s'engager véritablement dans la communauté de vie conjugale. Cette capacité exige non seulement la connaissance spéculative et théorique des exigences de cette vie mais encore la volonté de les honorer et l'aptitude à assumer les responsabilités. Il ne fait aucun doute que la personne qui manque d'un jugement équilibré sur les réalités de la vie matrimoniale et ses exigences ne peut contracter un mariage valide. Ainsi, que ce soit une psychose, une personnalité pathologique, une hystérie ou encore une névrose, si les troubles sont suffisamment graves, la personne qui en est atteinte est incapable de donner un consentement valide.

II. ACTUALISATION DE SOI

Au stade adulte, l'homme crée lui-même l'histoire de son propre développement dans la mesure où il est sorti de son enfance et où, cessant d'obéir aux lois de développement, il s'engage dans son propre destin. En énonçant les critères de la maturité, rappelons-nous qu'il s'agit là d'un stade idéal toujours précaire. Comment pourrait-il en être autrement si l'on se souvient que la personnalité n'est pas statique mais qu'elle présente une organisation complexe de forces cherchant sans cesse un perpétuel équilibre pour s'adapter aux forces changeantes d'un monde environnant?

L'instabilité affective est le trait dominant de la personne d'âge adulte non parvenue à la maturité; ses mécanismes défensifs sont insuffisants à retenir ses pulsions. On dit de ces personnes qu'elles sont immatures parce qu'elles réagissent à leurs pulsions selon un mode infantile antérieur au stade normalement franchi par l'adolescent au moment de la maturation des pulsions affectives. On peut dire aussi, de façon différente, que la personnalité ou plutôt le moi du névrosé est caractérisé par la lutte contre ses pulsions par des mécanismes de défense qui deviennent ainsi les symptômes de sa névrose ou encore les anomalies de sa personnalité.

~~Le stade de maturité~~ est un niveau de comportement vers lequel la personnalité se développe naturellement selon une tendance spontanée à parvenir à la santé mentale. Il ne s'agit pas d'un niveau statique, fixé une fois pour toutes, mais au contraire d'un état sans cesse remis en

question dans chaque situation particulière par le jeu de ces forces de sens contraire qu'il a fallu discipliner, civiliser tout au cours des longues années de croissance et d'éducation. L'être humain, non seulement peut faire un choix de ses valeurs et des buts qu'il désire atteindre, mais c'est pour lui une nécessité s'il veut acquérir une certaine intégration de son être. La personnalité normale possède une conscience de soi riche, vaste et bien développée. Cela ne signifie pas qu'elle réfléchisse toujours sur elle-même. Elle fait plutôt l'expérience de sa participation spontanée à son propre projet d'existence. L'individu qui a de la personnalité sait d'une façon plus ou moins consciente qu'il n'est pas destiné à être une copie de quiconque. S'il a acquis sa personnalité véritable, il est profondément conscient d'être unique et irremplaçable.

Une caractéristique de la personne qui a atteint la maturité est l'acceptation de soi-même. Une personnalité sereine, forte mais souple est basée sur l'acceptation totale de son unique mission et de ses propres limites. Si la connaissance de soi s'accompagne du refus de soi, la connaissance que nous avons de nous-même peut être terrible et destructive. La personne qui a de la maturité se respecte et s'accepte. Elle poursuit de plus la réalisation de soi. Une telle personne sait qu'elle réalise ses possibilités à l'intérieur de la situation dans laquelle elle se trouve. Le fait de se réaliser lui donne un sentiment de force grandissante, de croissance saine. Elle se sent de plus en plus une personne authentique. Un sentiment d'autonomie intérieure croissante est la toile de fond qui

accompagne cette expérience de participation au monde. La véritable réalisation de soi est toujours réalisation dans une situation.

La maturité est le niveau de développement que l'adulte doit atteindre pour contenir les forces qui le fixent dans l'équilibre nécessaire à l'établissement de bonnes relations interpersonnelles. Cependant cet équilibre demeure précaire comme peut l'être toute compétition de forces de sorte que la personne adulte parvenue à un stade normal de maturité peut encore occasionnellement, dans une circonstance particulière, réagir par une régression vers un comportement d'un stade inférieur sans même qu'elle s'en rende compte bien souvent. Tout comportement de l'être humain peut être marqué par des expériences vécues à des stades antérieurs de son évolution. Beaucoup d'adultes ont un comportement motivé par des émotions qui appartiennent à leur enfance, mais dont ils n'ont jamais pris réellement conscience parce qu'elles ont été vite oubliées et refoulées dans la zone inconsciente. C'est pour une part la possibilité qu'apporte la maturité de reconnaître les actions et le comportement qui ne sont pas entièrement rationnels. Une grande partie de la personnalité adulte est inconsciente et de multiples attitudes ou comportements qui semblent réfléchis, résultent en fait d'une motivation inconsciente.

Un autre caractère spécifique de l'adulte est la conscience qu'il a de son auto-détermination. La personne qui a atteint une maturité normale a conscience de déterminer elle-même sa vie. Elle accomplit sereinement les actions suscitées par sa situation existentielle, par son projet de vie,

par les exigences concrètes de son environnement. Elle fait en toute liberté et de bonne grâce ce que la vie lui demande. Elle est à la fois la plus soumise aux clameurs de la réalité et la plus indépendante car c'est librement qu'elle s'y soumet. Avec responsabilité et lucidité, elle répond aux appels de la vie avec amour et enthousiasme⁶. Un aspect de la personne parvenue à maturité réside encore dans la connaissance qu'elle a de ses propres limites. Dans la conscience qu'il a de lui, l'adulte sait ce dont il est capable. En mesurant ses possibilités, il réalise ce qu'il n'est pas. Il reconnaît son besoin ontologique des autres.

La constance dans le comportement et dans l'action est une autre marque de la personne adulte. Tout son être exprime la stabilité, la sûreté et la solidité dans la plus grande lucidité. La personnalité vraie est développement, progrès, expansion. Tout être humain n'a qu'un besoin fondamental dans la vie, c'est de développer ses potentialités. La personnalité en effet n'est pas statique mais dynamique. L'homme se parfait tout au long de l'existence en développant sa capacité de détermination, sa liberté et sa responsabilité dans un dialogue constant avec les situations concrètes de la vie.

Quand arrive pour le jeune adulte le moment de s'engager dans le mariage, il doit posséder un équilibre psychique minimal; sinon, par défaut de connaissance ou de jugement, son union est vouée à l'échec et dans

6. Cf. A. VAN KAAM, Religion et personnalité, p.74.

certain cas, elle peut même être nulle pour cette même raison. Non seulement les psychoses chroniques ou passagères peuvent avoir cet effet mais des troubles graves de la personnalité peuvent aussi causer cette déficience dans le jugement. Les personnes qui présentent une personnalité pathologique comme la cyclothymie, par exemple, peuvent, si leur état est sérieux au moment du mariage, être inaptes à la vie conjugale et de ce fait contracter invalidement.

Le consentement matrimonial est un acte humain qui suppose les éléments psychologiques suivants: une connaissance éclairée et raisonnable, un choix libre ou une estimation critique du choix proposé par les facultés cognoscitives au jugement ou à la volonté et enfin l'aptitude à exécuter l'objet de l'engagement afin de rendre ce consentement responsable et efficace. L'incapacité psychique - cause fréquente de nullité du mariage - peut se référer au fonctionnement défectueux de l'un ou l'autre de ces éléments.

Se basant sur cette notion de l'acte humain, la jurisprudence ecclésiastique reconnaît qu'un manque grave de jugement critique ou de "discretio iudicii", affecte le consentement matrimonial. Une connaissance insuffisante ou erronée ou encore une volonté gravement perturbée par des déséquilibres émotionnels ou névrotiques produit un consentement défectueux ou non-libre. Ce manque de discernement de jugement peut être causé par un désordre psychique chronique ou transitoire ou encore par une immaturité grave.

III. INTEGRATION DE L'AFFECTIVITE

L'affectivité est une dimension essentielle des phénomènes psychologiques: Elle est double dans l'être humain: affectivité supérieure ou proprement spirituelle et affectivité inférieure ou proprement psycho-organique. Celle-ci joue un rôle important dans la constitution de notre personnalité psychologique; il n'y a pas de conscience du moi, pas d'attention équilibrée ni de jugement de réalité sans un minimum de réaction affective, de tonus affectif. Or cette base affective indispensable dépend elle-même de l'équilibre d'ensemble des réactions organiques. Par elle, c'est tout le corps et à travers lui, tout l'univers qui agit sur l'esprit. Milieu externe avec sa lumière et sa chaleur, sa pression et son électricité; milieu interne avec l'interaction des glandes et des nerfs, tout cela forme la base profonde sur laquelle va s'inscrire la vie psychologique. Mais tout cela fait de cette vie la pâture d'un univers instable et capricieux au rythme souvent chaotique.

L'affectivité est ainsi pour l'unité psychologique une force indispensable mais dangereuse, torrent capable de féconder aussi bien que de détruire. Pour maintenir la violence du torrent, il faut des digues; pour maintenir la violence de l'affectivité, il faut la puissance de l'esprit. Mais parfois l'esprit s'use à la lutte; parfois aussi, le torrent est trop fort et les perturbations affectives secouent et disloquent la fragile unité lentement construite. La santé mentale est une notion essentielle dynamique. Mobile tout comme la vie, elle est en constante fluctuation, sans cesse en état de reconquête ou d'ajustement. La santé mentale, affirme J.M. Sutter, est une aptitude du psychisme "à fonctionner de façon

harmonieuse, agréable, efficace, lorsque les circonstances le permettent, à faire face aux situations difficiles et à rétablir après l'épreuve son "équilibre dynamique" 7...

Le domaine de la vie affective est bien le secteur le plus exposé et le plus vulnérable de la vie mentale, celui dont les atteintes et les désordres ont les répercussions les plus graves sur l'équilibre psychique. La grandeur de l'être humain réside en ce qu'il doit se construire progressivement, assurant ainsi son unité. A partir d'une personnalité métaphysique qui est un donné et un appel, il doit se construire d'abord une personnalité psychologique. Cette unité, qui est toujours psycho-organique, n'est pas autre chose en fait qu'une multiplicité sans cesse unifiée. Unité toujours en devenir puisque, depuis le début jusqu'à la fin, se fait le brassage des éléments organiques, affectifs, intellectuels, volontaires, qui nous bâtissent progressivement; unité extrêmement complexe, car elle intègre une multitude d'activités dont chacune est une synthèse; unité toujours menacée, précisément parce qu'elle est toujours une synthèse en train de se construire. Ce sont les petits chocs émotifs répétés qui peuvent entamer l'énergie morale et provoquer un état d'anaphylaxie émotive, amorcer des névroses ou des psychoses réactionnelles; d'où l'importance de liquider rapidement tout conflit affectif, comme le démontre A. Porot quand il parle d'hygiène mentale.

7. J.M. SUTTER, art. "Santé mentale", dans A. POROT, op. cit., p. 575.

Tout sujet doit s'efforcer de liquider au plus tôt et au mieux tous les conflits affectifs, dissiper les incertitudes et les équivoques qui entretiennent son inquiétude; tout cela exige évidemment une maîtrise de soi, une affirmation de la volonté, aisées chez quelques privilégiés du caractère, plus difficiles pour les esprits faibles... C'est surtout chez l'enfant que cette hygiène affective est indispensable, car on peut voir se compromettre sérieusement l'avenir de son équilibre psychique par les déformations caractérielles qui peuvent se constituer à cette époque 8.

Cette hygiène mentale est l'ensemble des précautions et des mesures prises en vue de maintenir l'équilibre psychique de la personne, de prévenir tout désordre mental et de favoriser son adaptation au milieu ambiant. La recherche de son identité personnelle, si nécessaire à l'épanouissement et à l'équilibre de l'être humain; commence entre l'enfant et sa mère. Il dépend en effet de celle-ci que l'enfant acquière la confiance en lui-même et en l'autre et que son esprit d'initiative puisse se développer normalement dans les années futures. Plus tard, lors de la crise de l'adolescence, la capacité de s'affirmer, de choisir sa voie, de s'engager dans des relations interpersonnelles valables plutôt que de se renfermer dans une intimité solitaire, dépendra encore en grande partie de ces premières heures de la vie. L'affectivité de l'enfant est modelée par la mère et de la qualité de l'amour de celle-ci dépendra le tonus affectif futur de son enfant; cette influence persistera dans le psychisme de l'adulte.

Des psychologues ont pu affirmer qu'il y a de très fortes raisons pour croire que la séparation prolongée d'un enfant d'avec sa mère au cours

8. A. PÓROT, art. "Hygiène mentale", dans op. cit., p.318-319.

des cinq premières années de sa vie est le principal facteur étiologique de la délinquance. Les spécialistes sont unanimes à déclarer que l'être humain, a besoin de certaines formes ou de certains types d'interaction avec son milieu. La personnalité fonctionne mal et finit, éventuellement par périr psychologiquement si ce type de relations n'est pas établi. De ces relations naissent les conflits, éléments positifs et normaux de croissance, établit J. Nuttin.

Lorsqu'on conçoit "l'idéal du moi" dont parle Freud comme un aspect fondamental du dynamisme autochtone de la personnalité - quoique son contenu concret se construit, comme toujours, en communication avec le monde - on se rend compte que le conflit travaille à l'intérieur même de l'effort humain d'actualisation de soi. Il y joue un rôle positif et constructeur en ce sens que la personnalité n'atteint le but qu'elle se pose - quel qu'il soit - qu'en choisissant et en renonçant à d'autres valeurs, ce qui implique nécessairement des conflits.

Dans notre société, le conflit se manifeste habituellement d'abord à l'intérieur des relations enfant-parents; cependant la source première du conflit humain dans son ensemble demeure la complexité et la diversité des lignes possibles d'actualisation de la personnalité. La personne qui a réussi à unifier sa personnalité sait écouter sa propre affectivité afin de mieux comprendre les autres. La dimension affective est une des plus importantes de l'existence humaine. C'est elle qui donne à la personnalité sa chaleur, son charme, son dynamisme et sa spontanéité si attrayante.

Sous le terme "infantilisme affectif" on dénonce la persistance chez l'adolescent ou l'adulte d'attitudes et de comportements qui témoignent d'un arrêt de développement vers une autonomie affective normale. Les manifestations en sont nombreuses et variées: timidités, gaucheries, caprices alimentaires et anorexies, etc.; chez les sujets plus âgés, on remarque encore la fuite des responsabilités, le recul devant toute initiative, etc. Ces troubles traduisent à la fois le désir de polariser l'attention de l'entourage et de pérenniser une situation de dépendance affective, normalement caractéristique de l'enfance. C'est un refus de grandir dont les psychologues ont souligné la composante anxieuse.

Une grave immaturité affective affecte la maîtrise de soi, l'autonomie, le contrôle de l'émotivité, le jugement, enfin tout l'ensemble des mécanismes psychiques. La personne peut fonctionner à un niveau simple et concret, mais elle est incapable de saisir les concepts abstraits. Une telle personne n'a pas le jugement critique suffisant pour évaluer par exemple la nature du mariage et ses obligations essentielles. Son consentement est vicié à la base puisqu'il lui manque l'essentiel pour que cet engagement soit valide et produise ses effets en droit.

Les juges ecclésiastiques sont d'accord pour affirmer que l'immaturité du jugement peut empêcher la célébration valide d'un mariage et ils maintiennent qu'il faut en dire autant de l'immaturité affective, au moins dans les cas où "cette maturité atteint un degré tel que la volonté est gravement troublée et que, par la suite, il n'y a pas de véritable

élection", comme l'écrivait C. Lefebvre, doyen honoraire de la Roté romaine, dans une décision du 8 juillet 1967:

Il faut, pour un contrat grave tel que se présente le mariage, une certaine harmonie des diverses structures de la personnalité même, harmonie qui est détruite par une instabilité constitutive, par la suggestibilité, la mutabilité de l'attachement, la catathymie, l'incapacité de supporter les moindres frustrations, pourvu qu'elles atteignent un degré qui prévient le processus normal du vouloir. Il est clair que cette immaturité affective ne peut alors permettre la maîtrise et la pondération de la vie intérieure, d'où manque réellement la capacité suffisante de choisir telle qu'elle est certes requise pour célébrer le mariage ou pour un contrat très grave qui porte sur l'état futur du contractant et qui est en même temps un pacte onéreux exigeant une plus grande liberté et délibération que pour les autres contrats 10.

D'après la jurisprudence rotale, il paraît donc évident que l'immaturité affective peut atteindre une telle intensité que le choix responsable et efficace fait défaut. Cette immaturité peut contenir des éléments de nature à empêcher le libre exercice de la volonté et conséquemment susceptibles de vicier le consentement matrimonial des personnes ainsi atteintes.

10. S.R.R. Dec., 59(1967), c. LEFEBVRE, p.563-564, n.3.

IV. UNIFICATION DE L'ETRE

A sa naissance, l'homme n'est qu'une espérance. Sa réalité la plus profonde est d'être posé dans l'existence non pas uniquement pour durer, mais encore pour s'y achever. Il est ouvert sur le monde. Son élan premier le porte à s'agrandir, à se dépasser, à s'accomplir en s'unissant aux autres hommes. A la racine de la personne humaine, il y a donc une exigence radicale d'expansion. L'homme est ainsi appelé, soutient Mouroux, à

"s'enrichir", en développant son corps et son esprit par toutes les activités culturelles, et en assurant peu à peu sa domination sur le monde; à "se posséder" par une activité infiniment plus intime qui aboutit, dans la lucidité et la force, à la conscience et à la maîtrise de soi; à se donner, par un élan de générosité consentie, qui lui fait dépasser ses frontières et l'introduit dans le monde bienheureux de la communion et de l'amour. Cet appel et l'élan qu'il suscite, commandent la structure de l'être humain, constituent sa valeur permanente, et définissent la loi radicale de son agir II.

A cet appel de son être, l'homme doit en effet répondre; et sa réponse implique tout l'effort de sa liberté car il s'agit bien d'une conquête de soi. Conquête qui sera rude et lente, jamais achevée, qui est l'enjeu à la fois tragique et merveilleux de toute vie. Pour s'enrichir et se posséder, la personne doit développer la lucidité envers soi-même et s'entraîner à la maîtrise de soi dans une purification progressive de ses forces instinctives. Pour arriver à se donner, l'être humain doit rompre les barrières, briser les obstacles qu'il secrète au fond de lui-même, renoncer à la possession égoïste de soi afin de s'ouvrir à l'autre. La liberté à laquelle il tend est cette capacité de prendre en main son

II. J. MOUROUX, op. cit., p 119.

27
propre développement.

La personne doit s'accomplir en réalisant peu à peu sa cohérence intérieure. Cela demande une intégration permanente et continue des éléments corporels, psychiques, sociaux, spirituels, qui lui sont sans cesse donnés. Or ces éléments résistent; la valeur de la personne peut \rightarrow s'effriter dans l'effort pour maintenir sa difficile unité. Cet être qui doit se construire apparaît d'abord comme un être fragile qui a besoin d'une protection constante. L'homme est en réalité une unité qui se cherche, se construit et s'achève; à travers souffrances et joies, séparations et rencontres qui rythment son existence, il demeure essentiellement en poursuite de son unité. Peut-être l'unité est-elle la caractéristique la plus marquante de l'humain. Il est bien vrai que l'homme doit "se faire" et qu'il ne peut y réussir qu'en accomplissant l'unité de son être; unité qui est en même temps union aux autres hommes et aux réalités temporelles.

En somme l'unité est le centre de gravité de la vie humaine, le lieu où l'homme et ses semblables peuvent se rencontrer, se retrouver et en se retrouvant, découvrir le sens de leur existence. L'unité de l'homme est à la fois une unité structurelle et une unité fonctionnelle. Unité structurelle en ce sens qu'il est une personne réalisant en son être la densité d'existence la plus élevée qui lui permet d'être intérieur à soi et ouvert à l'autre, donc centre de relations. Unité fonctionnelle, inachevée et fragile, qui se réalise par le progrès de la

personne, mettant en œuvre ses forces vives, sa liberté, ses facultés intellectuelles et volitives.

C'est une loi fondamentale de l'existence de la personne humaine: plus elle est intérieure à elle-même, plus elle est capable de s'universaliser, c'est-à-dire d'accueillir; plus elle accueille, plus elle devient intérieure à elle-même. Cette unité fonctionnelle, parce que progrès, est une unité de combat et de tension; puissance d'achèvement et de dépassement. La délivrance de la liberté est donc une libération au plan de l'être, qui est un don et que doit suivre, au niveau des actes, une libération qui est une conquête. La liberté s'accroît en même temps que la personne s'achève et la libération est la mesure de sa personnalisation. Faire ce qu'elle veut et faire ce qu'elle doit est, pour elle, la même chose. C'est ainsi que progressivement elle devient plus libre parce que sa dualité intérieure est non pas supprimée, ce qui est impossible ici-bas, mais canalisée. Elle a trouvé son unité et désormais il n'y a plus de loi contre elle. Un indice que l'on est parvenu à une vraie liberté, c'est la saine acceptation de soi, condition primordiale de la maturation affective et critère de la santé mentale, comme le fait remarquer avec à propos A. Uleyn.

La personnalisation progressive exige que l'on assume ses pulsions vitales, ses besoins et ses sentiments; que l'on intègre sa sexualité et son agressivité; que les possibilités natives et acquises, les limitations, l'épanouissement et la joie, les déceptions et les blocages trouvent leur unification croissante; que l'on consente graduellement à se confronter avec son incomplétude, sa

solitude et son angoisse; que l'on accepte son passé, son présent et son avenir... Bref, il s'agit de construire et de structurer notre personnalité en assumant toutes les dimensions de notre être 12.

L'homme est, par définition, l'être capable de s'enfanter lui-même tel qu'il le veut, capable de se reprendre pour s'affirmer et se nier, tel qu'en lui-même sa liberté le change. Autant qu'une réalité définie, la personne est toujours ici-bas une mystérieuse espérance. La personne est à la fois une réalité donnée et une réalité à construire; la liberté également est un pouvoir de choix, indestructible et un pouvoir d'achèvement, à conquérir. En ce sens, on peut dire que l'histoire de la personne est l'histoire même de sa liberté et qu'en fait le problème de la personnalisation est le problème de la libération. La liberté est le sommet de la valorisation de soi, selon le mode humain de concevoir les choses.

L'acte de la liberté est essentiellement un choix. La liberté est faite pour servir; elle est ce pouvoir que nous avons de nous réaliser en obéissant à notre loi intérieure ou mieux à notre "appel constituant". Si l'on admet que l'être humain est nécessairement un être en tension - métaphysique, psychologique, morale - il faut en conclure qu'un conflit latent est installé au centre de sa liberté. Celle-ci est orientée vers le bien; elle est toutefois capable de bien et de mal. L'acte de liberté qui porte sur la fin elle-même, qui ratifie ou refuse son orientation

12. A. ULEYN, "Passage à la liberté de l'amour", dans L'épanouissement affectif de la femme, p.177.

essentielle, est l'acte capital de la personne. Développer l'ensemble de ses capacités et de ses aptitudes, sa force physique et ses forces spirituelles; remplir sa tâche et son métier d'homme; se construire et se créer soi-même - s'enfanter soi-même tel qu'on le veut - c'est bien la vraie grandeur de l'homme et l'essence de sa liberté.

La liberté qui se refuse est anarchique et destructive; celle qui se donne, au contraire, est essentiellement engagée et constructive. Les deux s'excluent et déterminent la différence la plus profonde qui puisse opposer les êtres humains. Plutôt que l'homme du refus, il faut devenir l'homme du don. Ce don est susceptible de prendre différentes formes mais toujours on se donne à quelque chose qui dépasse, qui délivre et achève. L'épanouissement humain n'est autre que le développement harmonieux des diverses tendances et aspirations de l'homme. Connaître le sens de la vie humaine, prendre conscience de ses appels et de ses réponses, s'efforcer d'arriver à un jugement lucide, voilà d'où origine tout acte de vraie liberté. La racine la plus profonde de la liberté n'est ni la lucidité ni l'énergie, mais bien l'amour. La personne qui aime, oriente sa lucidité et son énergie vers la réponse à l'appel, le service de ses frères, l'accomplissement de sa mission, c'est-à-dire de son être même. Elle entre dans la communion où la liberté se fortifie et lie les êtres pour les faire parvenir à leur achèvement.

L'épanouissement de l'homme consiste donc d'une part à harmoniser ses tendances et ses aspirations dans une saine unité où l'esprit domine

sans écraser ni étouffer le reste de la nature. Telle est la loi de l'équilibre intérieur. Cet épanouissement d'autre part consiste aussi à harmoniser ses relations avec le monde et avec les autres dans un équilibre de forces qui lui permette de s'adapter et de vivre en s'enrichissant et enrichissant les autres. La liberté apparaît ainsi au terme d'un effort d'intégration, les forces corporelles, affectives et spirituelles ayant été regroupées, unifiées et orientées vers ce don de soi qui est l'achèvement de la personne. Le sommet de la valorisation de soi n'est donc pas simplement l'affranchissement de toute dépendance. Il consiste, atteste G. Cruchon, "dans une maîtrise et possession de soi par l'esprit qui s'accompagne d'une libre communication et donation de soi à autrui" 13.

Avoir sans donner réjouit moins que donner ce qu'on a. En fait la réalisation harmonieuse et pacifiante de soi ne s'obtiendra pas facilement sans une ouverture à autrui. Quelqu'un ayant une personnalité tellement égocentrique et irresponsable qu'il lui est impossible de s'oublier pour s'intéresser aux autres peut ne pas être capable de s'engager dans une relation interpersonnelle sérieuse. Cela pourrait même aller jusqu'à rendre une telle personne inapte à contracter un mariage valide, comme le soutenait G. Lesage dans une sentence portée le 5 septembre 1974.

... une personnalité inadéquate, marquée de déficiences du jugement critique et d'impulsions graves dans le domaine

13. G. CRUCHON, Initiation à la psychologie dynamique, t.1, p.163.

de la vie conjugale, peut rendre quelqu'un inapte à contracter un mariage valide; et cela de deux manières:

a) par manque de la "discretio iudicii" requise pour une véritable délibération, de sorte que l'acte consensuel est posé d'une façon impulsive, sans possibilité d'une évaluation estimative et pondérative des éléments essentiels du pacte matrimonial;

b) par manque radical de la maturité, ou lucidité psychique, requise pour pouvoir réaliser, au cours de la vie conjugale, les exigences hétérosexuelles d'un véritable "consortium vitae" 14.

Le mariage étant un pacte onéreux sur lequel repose ordinairement le succès de toute une vie, il est requis pour s'y engager une capacité de délibération et une liberté plus grandes que dans les autres contrats. Le manque de maîtrise des émotions, la superficialité dans l'attachement aux autres ou encore la dépendance par rapport à d'autres personnes sont l'indice d'une immaturité émotionnelle qui rendrait incapable d'assumer les obligations essentielles de la vie conjugale, de même que l'immaturité psychique rendrait inapte à prendre une décision réfléchie et adulte.

14. Tribunal d'appel de Montréal (AM 54/74), c. LESAGE, 5 septembre 1974, dans Décisions 1974 (II), p.467.

CHAPITRE II

AFFINITE HETEROSEXUELLE

Après avoir décrit certains points de l'évolution humaine au niveau individuel, il importe de considérer certains aspects de cette maturation au niveau relationnel. Nous verrons que la maturation consiste en fait à passer progressivement d'un amour captatif à l'amour oblatif.

Au plan psychosexuel, l'évolution traverse des phases plus diversifiées mais tout aussi précises qu'aux plans intellectuel et affectif. Ce long processus va d'un auto-érotisme diffus à un amour hétérosexuel électif.

L'hétérosexualité est l'aboutissement d'une évolution sexuelle normale et harmonieuse et se caractérise par un attrait marqué plus spécifique pour l'autre sexe. Puis l'on arrive au stade électif: stade de l'être élu, de l'amour profond et fidèle qui unifie l'érotisme impétueux et l'amour-sentiment.

* Pour décrire ce processus de maturation, quatre sections traiteront successivement de: 1- la sociabilité; 2- la relation interpersonnelle; 3- la reconnaissance mutuelle et 4- l'amitié élective.

I. SOCIABILITE

L'insertion de l'homme dans le monde n'est pas fixée, à sa naissance, par des formes innées de comportement. L'enfant est si faiblement équipé au début de son existence qu'il lui est impossible d'établir par lui-même les formes de communication qui lui sont nécessaires pour sauvegarder sa vie. Cette absence presque absolue d'insertion préétablie est ce que l'on pourrait appeler la condition biologique de sa liberté et de sa personnalité. C'est grâce à cette absence que l'être humain est appelé à créer lui-même les formes comportementales qui fixeront son insertion dans le monde et, dès lors, sa personnalité individuelle.

Un autre effet important de cette pauvreté psychologique du nouveau-né est la nécessité de contacts humains quasi permanents qui lui seront d'ailleurs normalement prodigués avec profusion. C'est grâce à ces contacts répétés que l'enfant peut réaliser les formes initiales de son insertion dans le monde des hommes, insertion affective d'une importance telle qu'elle marque tout le schéma de ses contacts ultérieurs. L'évolution de l'être humain surgit d'une double source: le développement dynamique de ses propres forces de croissance et l'interaction de ces forces de croissance avec le milieu environnant. Dès que l'enfant accède au monde de la parole, il accède à ce monde des personnes qui lui parlent, qui lui disent ce qu'il doit faire ou ne pas faire; monde des interdits dans lequel on se situe en le méritant. Dès que, au moyen de la parole, il veut se situer par rapport aux autres, l'être humain ne peut se situer que par l'amour. L'affectivité est la puissance mystérieuse de se rendre

présent aux choses, aux faits et aux personnes et de rendre ceux-ci corrélativement présents à soi-même, comme le déclare pertinemment Nuttin.

Il ne suffit pas de décrire la structure Moi-Monde comme un réseau d'interactions où chaque objet agit sur l'autre et subit l'influence de l'ensemble. Du fait que mon environnement comprend d'autres personnes, l'interaction possède, au niveau cognitif, une caractéristique spéciale. Du fait que je perçois l'autre comme quelqu'un qui, à son tour, me perçoit, je n'introduis pas seulement l'autre dans mon monde psychologique, mais il y entre comme quelqu'un qui m'introduit en même temps dans son monde à lui. C'est là une différence essentielle entre la perception d'un objet et la "rencontre" d'une personne ¹.

Pour l'homme, l'ouverture au monde objectif et social est une réelle insertion dans ce monde. Le monde personnel, qui constitue le contenu même de la personnalité, y puise sa matière. On peut donc dire que l'un entre dans l'autre. Le monde des situations et des personnes qui nous entoure se présente à nous comme ce qui se distingue de nous-même: ce qui, en tant qu'objet, s'oppose à notre personnalité individuelle. Il n'est cependant pas moins vrai qu'un des éléments qui nous constitue en tant que personnalité est le fait d'avoir nos propres opinions, nos plans et nos projets, nos attitudes et nos affections, enfin, nos propres expériences de la vie. C'est tout cela que les psychologues appellent le "contenu" de la vie psychique personnalisée.

1. J. NUTTIN, La structure de la personnalité, p.224,

La personnalité se construit progressivement en assimilant ses propres comportements et le monde qui en est l'objet. Le monde en effet est intégré à la personnalité par l'ensemble des relations qui, par leur objet aussi bien que par les réactions qui en découlent, y laissent leurs traces dans la mesure où elles touchent l'orientation dynamique de la personne. Cette orientation constitue l'ouverture dynamique de la personnalité au monde: cette capacité et cette exigence d'établir avec le monde des types spécifiques de communication. Kolb décrit l'adulte parvenu à une saine maturité comme étant celui qui a développé une identité personnelle adéquate, peut entretenir des relations interpersonnelles gratifiantes et assumer les responsabilités nécessaires 2.

La personne qui ne peut établir une saine relation avec les autres est par le fait même inapte à ce type privilégié de relation interpersonnelle qu'est le mariage. Parmi les traits que les psychologues attribuent à la personne adulte, il est souvent mentionné l'autonomie, la rationalité ou l'objectivité et la sociabilité. L'autonomie propre à l'adulte

2. L.C. KOLB, Noyes' Modern Clinical Psychiatry, p.48.:

"(The adult) is able to assume personal responsibilities when necessary and to accept the decisions of those with competent authority for the general good. He independently pursues his own goals, with recognition of his limitations and with willingness to seek advice from others when indicated, and is able to maintain and enjoy his personal relationship with others, making due allowances for their deficits with an understanding tolerance. The healthy adult is one who is absorbed and satisfied in achievement relative to his family, vocation, and avocations rather than in personal self-assertions. He functions well at home and at work in terms of developing gratifying relations with others as well as in being generally free of symptoms of illness."

agit aussi bien à l'intérieur de l'être - autonomie personnelle - que par rapport aux influences du monde extérieur - autonomie sociale. On pourrait définir la rationalité comme étant la prédominance de la raison sur les sentiments. Elle rend l'adulte capable d'apprécier objectivement les personnes et les choses alors que l'adolescent y mêle constamment ses désirs et ses rêves et les perçoit en fonction de la résonance qu'ils éveillent en lui.

Dans le domaine social, un des caractères les plus nets de la maturité est le sens des responsabilités et la faculté d'adaptation. Nous verrons en poursuivant cette étude que dans la vie conjugale tous ces éléments sont de première importance pour assurer une communauté de vie harmonieuse et épanouissante pour chacun des deux partenaires. En effet, la jurisprudence ecclésiastique, considérant l'efficacité ou l'inefficacité du consentement matrimonial, par rapport à son objet, en est arrivée à la conclusion qu'une personne incapable d'assumer et de remplir les obligations essentielles inhérentes au mariage ne s'engage pas véritablement, même si intellectuellement le consentement est humainement normal. Cette personne en effet veut ou promet une obligation qu'elle ne peut remplir et conséquemment son consentement n'a aucune valeur juridique.

S'appuyant sur l'enseignement de S. Thomas d'Aquin, Mgr Charles Lefebvre rappelait le 2 décembre 1967 que si quelqu'un s'engage à donner ou à faire quelque chose dont il est incapable, l'obligation qui en découle est sans valeur. Il est requis à la validité d'un contrat qu'au

moment où il est conclu, chaque partie contractante soit maîtresse de ce qu'elle s'engage à donner ou à faire. Mgr Lefebvre s'exprime ainsi: "Il est clair que personne ne peut contracter des obligations qu'il est incapable de remplir par ses propres moyens, même acquis. La doctrine tient pour invalide un contrat sur un objet relativement impossible, vu que nul n'est tenu à l'impossible" 3.

3. S.R.R. Dec., c. LEFEBVRE, 2 décembre 1967, dans Monitor Ecclesiasticus, 93 (1968), p.472. \

II, RELATION INTERPERSONNELLE

L'enfant croit jusqu'à l'âge de six ou sept ans que tout ce qui existe, hommes et choses, participe avec lui à une même conscience: chacun sait tout ce qu'il sait lui-même et sent comme lui. Ce qui lui est agréable ou désagréable l'est aussi pour les autres. Peu à peu il se rend compte que le bonheur qu'il cherchait jusqu'ici uniquement dans la satisfaction de son désir personnel; peut être trouvé aussi dans la satisfaction des désirs de l'autre. Pour la première fois l'enfant se trouve en face d'un choix: le choix entre sa propre satisfaction immédiate qu'il lui sera possible de réaliser aux dépens des autres et la joie médiate de faire plaisir à ces autres, parfois même au sacrifice d'une satisfaction personnelle. Il doit donc choisir entre l'égoïsme et l'altruisme. Ce choix est un acte moral en étroite dépendance de sa volonté libre.

Si la croissance de l'enfant s'accomplit sainement, cette joie altruiste va se développer. La rencontre avec autrui devient pour lui une rencontre entre deux personnes qui se reconnaissent et se respectent comme telles. Il est encore en quête de son propre bonheur mais il le trouvera dans le bonheur de l'autre. Donner devient pour lui un recevoir de plus haute valeur dans lequel il grandit et se réalise à un niveau supérieur. Son amour accaparant se transforme progressivement en un amour oblatif. Cet altruisme s'exerce d'abord au sein de la famille, puis dans le cercle de ses amis. Il le vivra par la suite plus largement dans le dévouement à un idéal encore très abstrait mais qui peu à peu se

concrétisera. Dans la famille, le jeune trouve les possibilités d'échanges vrais et d'engagements réels indispensables à un épanouissement affectif équilibré. Il lui incombe à son tour de promouvoir pour les autres membres de la famille un climat favorable. Lors d'un contact avec une autre personne, il est important d'être avant tout attentif à créer cette atmosphère où la personne rencontrée se sent à l'aise et peut se manifester telle qu'elle est. ~~Toujours des obstacles risquent de surgir.~~

Une condition essentielle à la rencontre authentique est la confiance en l'autre. Cette confiance pourra éveiller chez lui des forces insoupçonnées qui lui rendront courage et espoir et pourront même éventuellement transformer sa vie. Il est indispensable que l'être humain apprenne à recevoir et à accepter ce que les autres lui apportent dans leurs contacts. Une attitude affective adulte met en état d'établir une communication valable et adéquate et favorise le choix judicieux parmi les divers contacts qui s'offrent à tout instant. L'acceptation de soi et d'autrui est la condition essentielle de tout dialogue et la pierre de touche de la bonne adaptation sociale. A peu près toutes les névroses sont des formes d'intolérance à l'égard d'autrui. Au contraire, l'homme débarrassé de l'angoisse est capable d'accepter l'autre et de tolérer de sa part certains comportements qu'il trouve désagréables. S'accepter, c'est s'aimer tel qu'on est. Mais cette acceptation de soi est impossible pour celui qui n'a pas été rencontré chaleureusement et

aimé pour ce qu'il est et celui qu'il est. Toute personne a un besoin inné d'être reconnue, révélée à elle-même par quelqu'un sans se sentir menacée ni dévalorisée. Alors seulement elle aura suffisamment confiance en elle-même et elle se sentira assez libre et forte pour dégager ses valeurs personnelles et s'ouvrir à la communication réelle avec l'autre.

Le développement de l'affectivité peut être conçu comme étant la réalisation progressive de l'équilibre de la personnalité. La personne acquiert une tranquillité grandissante dans la mesure où elle découvre le bonheur et peu à peu elle s'établit dans un optimisme spontané et continu. Dans les sentiments positifs très marqués, particulièrement dans toute forme de véritable amour, l'espoir et l'attente s'emparent de la personne. Le développement affectif réussi consolide ainsi l'échelle de valeurs de la personne. Un milieu familial où l'on respire la joie est indispensable à un sain épanouissement affectif de l'enfant et de l'adolescent. Si l'ambiance familiale fait défaut ou si l'éducation dans l'enfance et l'adolescence se fait en grande partie en dehors de la famille, le développement affectif est habituellement perturbé. Des expériences de jeunesse moins heureuses dans le domaine de l'amour et de la sexualité ont également un retentissement défavorable.

Les retards, arrêts ou régressions du développement de la personnalité affectent particulièrement le domaine de l'affectivité; ce sont en fait les causes les plus fréquentes des troubles du comportement et des perturbations des relations interpersonnelles. Le développement normal

de la personnalité atteint son sommet quand l'adulte est devenu capable d'aimer en apportant quelque chose aux autres. Une caractéristique du processus de croissance est qu'il se réalise en grande partie dans l'interpersonnel, comme le note Yves Saint-Arnaud.

... une personne qui s'actualise, c'est aussi une personne capable d'entrer en communication avec d'autres personnes et d'établir de saines relations interpersonnelles. Le philosophe Martin Buber considère que la relation est à ce point vitale pour le développement de la personne que pour lui le fait fondamental de l'existence ce n'est pas l'individu, ce n'est pas non plus l'ensemble des hommes qui constituent l'humanité, mais c'est "l'homme avec l'homme"; c'est-à-dire la relation interpersonnelle. On ne peut comprendre vraiment la personne humaine sans la concevoir comme un "être de relation" et sans comprendre l'ensemble de ses relations interpersonnelles 4.

Chacun de nous se forme en intégrant un passé et un présent qui viennent des autres: nous sommes le résultat de multiples rencontres. Si l'homme peut se définir un être en relation, la qualité de sa personnalité sera en dépendance de la qualité de ses relations. Il faut signaler toutefois le danger d'une éducation trop hâtivement altruiste. Elle pousse à se tourner vers les autres avant de s'être construit soi-même, à aimer les autres sans respecter les étapes nécessaires du cheminement préalable. Etre aimé, s'aimer soi-même, aimer les autres, être assez dégagé de soi pour s'ouvrir au transcendant, tel est le cheminement de l'amour. La maturité affective suppose la croissance vers un engagement libre et responsable. Le véritable adulte a une attitude

4. Y. SAINT-ARNAUD, La personne humaine, p.87.

oblatif qui le consacre, avec toutes ses ressources affectives, à une oeuvre qui dépasse ses propres intérêts. Dans la mesure où la personne est capable d'une communication vraie et d'un engagement personnellement assumé, elle découvrira que cette maturité affective l'habilite à jouir en toute liberté de tout ce que la vie apporte.

Le but dernier du développement normal de la personnalité est donc de former un adulte capable d'établir des relations sociales bien adaptées avec son milieu en éprouvant un sentiment de bien-être et de sécurité. Une saine relation sociale se caractérise par une orientation positive à l'égard des autres: désir de les rencontrer et de sympathiser avec eux, goût de prendre des initiatives et d'accepter des responsabilités vis-à-vis du groupe. Si ce but est atteint, la personne est apte à partager la satisfaction des autres et à considérer leur sécurité comme étant aussi importante que la sienne propre. En un mot, elle est capable d'aimer en apportant quelque chose aux autres et non uniquement en fonction de ce qu'elle reçoit.

La véritable communication initie à l'amitié. La personne s'engage gratuitement dans la joie du don. Trouver son bonheur à être avec les autres, à jouir de leur présence en leur partageant sa propre présence, ne serait-ce pas le sommet de la maturité affective? Les juristes ecclésiastiques reconnaissent que de saines relations interpersonnelles sont nécessaires pour que deux conjoints puissent instaurer une véritable communauté de vie conjugale. Ils en concluent qu'un mariage est

invalide si un des époux est atteint d'un mal psychique radical et incurable qui l'empêche d'avoir avec son partenaire les relations interpersonnelles minimales, lesquelles demeurent nécessaires pour qu'une communauté de vie puisse être matrimoniale.

III. RECONNAISSANCE MUTUELLE

La croissance affective, avons-nous dit, demande que l'on passe progressivement d'une attitude captative à une attitude oblativ. Bien souvent les contacts humains sont calculés en fonction des intérêts propres et de la réalisation de ses plans personnels. Il y a toujours danger de ramener l'autre à n'être qu'un instrument à son propre service. Cette attitude captative et égocentrique est normale chez l'enfant: celui-ci ramène tout à lui, il veut être aimé: inconsciemment, il utilise l'autre. La croissance affective amène l'adulte à mettre ses puissances d'affectivité au service des autres, à s'efforcer de donner l'amour plutôt qu'à le recevoir. Jamais la perfection ne sera atteinte en ce domaine. L'affectivité qui n'est pas arrivée à maturité ne peut se diriger vers un autre. On est égocentrique parce qu'on ne peut faire don de soi; dans les cas sérieux, cela peut dégénérer en névrose de frustration. La maturation qui aboutit à une attitude oblativ spontanée est un processus qu'il faut constamment réamorcer.

L'homme, étant une "image unique et spécifiée", doit réaliser un aspect jusqu'alors inconnu de l'humanité, en développant sa richesse et sa valeur propres. Ceci n'est possible qu'en se joignant aux autres et en construisant à travers l'espace cette communauté lourde de vie et chargée de sens, nourrissante et expressive, que nous appelons la société. Parce qu'il est le moment d'un développement, l'homme est une incarnation partielle de la force globale de l'humanité; il est responsable d'assurer le développement là où il s'insère, de prolonger l'humanité

à travers le temps; ce qu'il accomplit par la génération, communiquant la même humanité dont il participe. L'être humain subsiste donc pour épanouir, prolonger et achever l'humanité. Il est un membre et une partie; on le définit par sa signification, sa position et son rôle dans l'espèce. La personne est ouverte sur l'ensemble de l'humanité, d'une ouverture qui lui confère une sorte d'infinité. Son inclination profonde la pousse constamment à dépasser ses limites personnelles et à chercher le bien de la communauté dont elle est membre.

Les deux phénomènes particuliers qui marquent à une telle profondeur l'être humain - la société et la génération - ne sont pas en lui, comme chez les autres vivants, uniquement au service de l'espèce mais ils sont d'abord au service de la personne. La génération est normalement comprise dans un état de vie où la personne trouve son accomplissement par l'amour partagé et la communication de soi. La société, autre élément caractéristique chez les humains, est voulue comme un ensemble de communautés, lieu de naissance et de croissance de la communion, donc de l'achèvement des personnes. Il est naturel à l'homme de désirer le contact avec d'autres; si une certaine unité de sentiment avec les autres ne peut se réaliser, il n'atteindra pas la plénitude de son être. L'enfant qui n'a pas connu l'affection ne se développera pas normalement du côté affectif et souffrira d'un profond sentiment d'insécurité et d'infériorité; il sera dans l'impossibilité de communiquer adéquatement avec les autres et d'y trouver son épanouissement personnel. Plus jeune il

aura été atteint par le manque d'affection, plus graves en seront les conséquences.

L'épanouissement personnel, c'est l'expérience bienfaisante que fait quelqu'un, au fond de lui-même, d'un sentiment de satisfaction dû à sa valeur propre en tant qu'être humain et au fait que sa vie vaut d'être vécue. Tendre à son épanouissement personnel, c'est chercher à devenir un être psychologiquement complet. Cet épanouissement de soi découle surtout du développement adéquat qui s'accomplit dans la chaleur de relations interpersonnelles dans lesquelles la personne aime et se sent aimée des gens qui comptent vraiment pour elle. Aimer une personne signifie qu'on la reconnaît comme étant un bien; c'est donc une affirmation de sa valeur. Cette reconnaissance est inhérente à l'amour et constitue la première et réelle action de l'amour en cette personne; d'où son importance pour l'existence psychique de l'être humain. Cette confirmation est, pourrait-on dire, le fondement de la conscience qu'il prend de lui-même, ainsi que la condition essentielle pour une capacité de contact affectif valable avec son semblable.

L'amour ainsi entendu n'a rien d'égoïste car il nous ouvre à un autre que nous-même et nous pousse à tout sacrifier à cet amour. Il est cependant, paradoxalement, recherche de notre propre bonheur. On ne peut être heureux sans amitié; l'amour de soi ne saurait combler l'homme. Il est donc vrai que vouloir aimer autrui, c'est rechercher son propre bonheur et que vouloir du bien à un autre, c'est se le vouloir à soi-même.

L'amour de l'autre devient ainsi amour de soi ou, pour mieux dire, bonheur mutuel d'autrui et de soi-même. L'amitié est communauté de vie, de biens, de sentiments, de pensées et de personnes; elle est communication et communion. Plus le niveau d'échange est élevé, plus l'amitié est de qualité et l'intimité profonde. L'amitié en effet doit sans cesse progresser, tout comme l'amour conjugal d'ailleurs, et tendre à une rencontre toujours plus élevée et élevant. Nous recevons l'amour dans la mesure de notre propre capacité d'aimer, comme le fait remarquer fort justement R. May 5.

L'amitié entre deux êtres égaux qui se reconnaissent et s'accueillent dans leur complémentarité et veulent vivre la réalité de l'amour est une relation unique et privilégiée plutôt qu'exclusive, bien qu'elle soit préférentielle. L'amour est ce dynamisme qui pousse un être vers son semblable, différent de lui, pour y trouver à la fois son complément et le moyen de se donner et ainsi recevoir et donner la joie d'une communication réciproque. Dans ce dynamisme entrent toutes les variétés de

5. R. MAY, Man's Search for Himself, p.209: "We receive love... not in proportion to our demands or sacrifices or needs, but roughly in proportion to our own capacity to love. And our capacity to love depends, in turn, upon our prior capacity to be persons in our own right. To love means, essentially, to give; and to give requires a maturity of self-feeling. It is the attitude referred to by the artist Joseph Binder; "To produce art requires that the artist be able to love - that is to give without thought of being rewarded". We are not talking about love as a "giving up" or self-abnegation. One gives only if he has something to give, only if he has a basis of strength within himself from which to give..."

L'amour, depuis l'amour parental jusqu'à cet amour que nous nous portons dans nos sociétés humaines, en passant par l'amour fraternel, l'amour d'amitié et l'amour conjugal. En tout état de vie, l'amour doit être vécu dans la totalité du don de soi; c'est la condition de sa réussite. Tout amour, étant un rapport de personnes, est difficile puisqu'il exige le dépassement de l'instinct et la victoire sur l'égoïsme ainsi que de toutes les autres formes de l'amour de soi. Si l'amour qui lie deux personnes est véritable, comme il naît en deux êtres vivant dans le monde présent, il englobe en lui tout ce qui les constitue, corps, cœur et esprit. C'est une expérience de vie totale qui est faite par les amis. Les forces vitales s'en trouvent accrues. L'amour dans lequel ils baignent est une énergie nouvelle qui les porte à aimer les autres, prêts à répondre à leurs appels, mais dans la paix et avec calme.

L'amitié humaine toutefois n'a pas toujours ce caractère de plénitude et d'unicité. Une amitié privilégiée n'empêche pas nécessairement d'autres amitiés qui ne seront sans doute pas aussi riches et complantes, mais qui seront cependant de vraies amitiés. L'amitié est d'autant plus ouverte à d'autres qu'elle est plus spirituelle. Le signe de l'amitié véritable est qu'elle ne se referme pas sur elle-même mais s'ouvre à d'autres tout comme, d'ailleurs, le véritable amour conjugal. Il s'ensuit que parmi les éléments essentiels de l'objet du consentement matrimonial dont l'exclusion rend le consentement invalide, il faut comprendre le droit à la communion de vie conjugale. C'est ce qu'affirme une

sentence du Tribunal de la Rote Romaine, c. Anné, du 22 juillet 1969:

La vie conjugale, autrement dit le mariage "in facto esse" est par-dessus tout réalisé par un "commerce interpersonnel" qui suppose chez chacune des parties une saine ordination à des relations interpersonnelles. De ce fait, si dans le "curriculum vitae" des époux, il apparaît, au jugement prudent des experts, que déjà avant le mariage il y avait une déficience grave dans l'intégration des facteurs intrapersonnels et interpersonnels dans la personnalité de l'un des contractants, celui-ci devrait être considéré comme incapable de saisir parfaitement la nature de la "Communauté de vie" destinée à la procréation et à l'éducation des enfants, ce qui est l'essence même du mariage, et par là il devrait être considéré comme incapable également de juger et de raisonner sur la possibilité d'instaurer une communauté de vie définitive avec une autre personne 6.

Rappelons que l'immaturité affective, qui est un arrêt dans le développement normal de l'affectivité de la personne, se présente comme étant un obstacle particulièrement important au maintien de la communauté de vie conjugale. C'est pourquoi l'immaturité affective, lorsque sa gravité est juridiquement prouvée, constitue un motif suffisant pour déclarer la nullité d'un mariage car "il est clair qu'aucun humain ne peut contracter des obligations qu'il est incapable de remplir par ses propres moyens; même acquis, la doctrine tenant pour invalide un contrat sur un objet relativement impossible, vu que nul n'est tenu à l'impossible" (C. Lefebvre, 2 décembre 1967). Dans ce cas, en effet, fait défaut la "discretio iudicii" suffisante pour que le contractant soit apte à choisir valablement la communauté de vie conjugale.

6. S.R.R. Dec., c. ANNE, 22 juillet 1969, dans L'Année canonique, 15 (1971), p.407-408.

IV. AMITIÉ ELECTIVE

Nous avons vu que l'altruisme, l'amour oblatif, se vit d'abord au sein de la famille et s'étend bientôt aux amis pour aboutir au dévouement à un idéal. Se présentera enfin la rencontre de l'autre sexe, complémentaire à son être propre. Au plan psychosexuel, la maturité humaine requiert une pleine intégration de la sexualité. La maturité débute plus proprement quand on est capable d'aimer une personne de l'autre sexe à la fois charnellement et tendrement. C'est le stade électif, stade de l'être élu. La maturité serait donc atteinte au moment où il devient possible à l'homme d'aimer la femme et à celle-ci d'aimer l'homme d'un amour qui intègre la sexualité et la tendresse.

Dans notre société actuelle, partout, la mixité est un fait. Jeunes hommes et jeunes filles, hommes et femmes se côtoient; ils se retrouvent au travail et dans tous les secteurs de la vie publique. Tous sont invités à un dialogue franc et ouvert qui recherche des formes nouvelles de contacts vrais entre personnes de sexe différent se rencontrant sur un plan d'égalité intellectuelle et professionnelle. Cette situation nouvelle exige non seulement des principes d'action nouveaux, mais encore des attitudes adéquates au plan affectif et sexuel dans une situation dont on peut dire qu'elle n'a jamais été vécue auparavant sur une échelle aussi générale. Le milieu professionnel offre sûrement les meilleures occasions de contact humain. Les relations professionnelles avec des personnes de l'autre sexe apportent un élément important pour l'équilibre affectif de chacun. Il est naturel que des amitiés naissent dans une telle collabora-

tion. L'éthique professionnelle préviendra les déviations et permettra d'éviter les dangers que ces relations peuvent représenter pour les engagements déjà contractés. Les exigences découlant des possibilités et des difficultés de cette mutualité contribueront au développement de la personnalité de chacun des partenaires. La complémentarité de l'homme et de la femme dans leur façon d'approcher les gens, les choses et la vie, constitue un enrichissement de part et d'autre.

Nos relations humaines sont toujours marquées par notre condition d'homme ou de femme. Le sexe n'est pas uniquement orienté à la procréation mais il conditionne profondément toutes nos manières d'être. On est homme ou femme jusqu'à la moelle des os et de son être. De toutes les relations, celles qui unissent le plus intimement les humains entre eux sont l'amitié et l'amour. Dans l'amitié comme dans l'amour, mais différemment, toute la personne est impliquée, corps et âme. L'amitié la plus spirituelle même met en jeu la totalité de l'être, comme le démontre avec son accent particulier le P. Y. Raguin, s.j.

L'amitié... comporte une infinité de degrés jusqu'à celle où se fait jour un sentiment plus profond qui commence à créer un lien affectif. Dès lors l'amitié est vraiment une "affection" pour la personne aimée. Cette affection demande une connaissance réciproque de plus en plus profonde et fait naître le désir de la présence. Une telle amitié peut être tout à fait dégagée du sensuel, mais elle peut aussi demander des manifestations d'affection qui la rendent moins libre. C'est ici que doit intervenir la chasteté 7.

7. Y. RAGUIN, "Chasteté et amitié", dans La vie des communautés religieuses, 35 (1977), p.259.

L'amitié repose sur deux éléments, l'un plutôt extérieur, l'autre plutôt intérieur: la collaboration à une tâche commune, ne fût-ce que celle du genre de vie embrassé, et la sympathie réciproque. Entre deux amis, il n'est pas rare de constater qu'il y a harmonie et consonance. La sympathie ressentie réciproquement par chacun d'eux tient en grande partie au fait qu'ils sont sur la même longueur d'ondes. Ils se sentent plutôt égaux et semblables que différents. Ce sont deux êtres autonomes qui veulent s'auto-gouverner, déterminer leur propre destinée et assurer la responsabilité de leurs actes et de leurs sentiments et ce, dans le concret du moment présent. L'amour d'amitié est la preuve que l'on peut arriver à une manière de vivre et de communiquer avec autrui qui exclut l'échange sexuel et qui soit cependant très intime et profonde.

La sexualité nous marque si profondément que, d'une manière ou d'une autre, elle colore tout notre comportement tant psychique que corporel. La maîtrise de soi assure le contrôle adéquat dans toutes nos relations d'amitié et nos rencontres humaines. Il nous faut en effet, en toute rencontre, adopter un comportement sain, sachant contrôler les désirs et émotions qui naissent de la partie irrationnelle de notre être. Plus une personne a atteint la maturité affective, plus elle est libre de ses pulsions instinctives. Rencontrer l'autre en profondeur, se situer devant son ami, choisir d'être authentique, accepter la responsabilité de ses propres choix, tout cela demande de la force morale. Le chemin qui mène à l'autonomie n'est pas facile, mais il est possible. Tout homme

est capable d'autonomie, de conscience de soi, de spontanéité et d'intimité. Une personne autonome se caractérise par une capacité d'intimité vraie.

Les partenaires autonomes cherchent à se voir différents dans leur propre unicité, sans se sentir menacés et insécures dans leur solitude d'être unique. Ils tiennent debout l'un devant l'autre en faisant l'intégration de toute leur personne. Plus chacun des amis a une personnalité intégrée et responsable, plus il est connecté à son propre potentiel humain. Les êtres humains qui ont une personnalité intégrée sont seuls capables d'établir des relations authentiques. En tant que sentiment humain, l'amour doit dépasser la relation purement charnelle ou psychologique; il tend à devenir une relation de personnes. Il suppose donc l'accueil et le respect de l'autre dans son identité personnelle. Il n'est pas possible chez une personne en dehors du respect de soi-même. Y. Raguin a écrit des lignes éclairantes sur le sujet.

Une telle expérience de l'amour d'amitié jette ainsi une lumière très profonde sur le mystère de l'union conjugale... Une grande partie des difficultés et des dangers dans l'épanouissement de l'amour d'amitié vient du fait que l'homme ne connaît pas assez la psychologie féminine et réciproquement. Il faut savoir comment l'homme aime, combien pour lui l'amour est intense concentration, alors que pour la femme il est totale immersion et lente diffusion... Par ignorance des réactions de l'autre sexe, chacun peut devenir pour l'autre un danger. La connaissance de l'autre est donc absolument nécessaire dans (une telle) amitié 8.

8. Y. RAGUIN, loc. cit., p. 265-266, passim.

L'épanouissement de l'amour ne va pas de soi. Il faut de la réflexion pour en comprendre le sens et un effort de maturation pour en favoriser la plénitude. Un tel amour transcende tout ce qui est passager et transitoire, tout ce qui est caduque, pour relier les personnes en ce qu'elles ont d'unique. Une grave anomalie psychosexuelle serait celle qui, dans le mariage, pourrait léser non seulement le droit au corps, mais encore préviendrait les rapports hétérosexuels harmonieux sans lesquels ne saurait exister une véritable communauté de vie conjugale. Citant l'encyclique Humanae vitae, Mgr Lucien Anné, dans la sentence rotale du 27 février 1969, s'exprime ainsi:

L'objet formel substantiel du consentement matrimonial n'est pas seulement le "jus in corpus", perpétuel et exclusif, en vue des actes aptes de soi à la génération des enfants, tout autre élément formel substantiel étant exclu, mais il embrasse aussi le "jus ad vitae consortium" ou communauté de vie, qui est proprement matrimoniale et également les obligations corrélatives, soit le droit à l'union intime des personnes et de leurs activités, grâce à laquelle elles s'accomplissent elles-mêmes pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies⁹.

Dans cette même sentence Mgr Anné mentionne, parmi les conditions susceptibles d'empêcher radicalement l'instauration de toute communauté de vie conjugale, au point que font défaut les principes mêmes de cette instauration, "un trouble anormal de l'affectivité, d'origine paranoïaque ou assimilée".

9. S.R.R. Dec., c. ANNE, dans Monitor Ecclesiasticus, 96 (1971), p. 32, n. 16.

DEUXIEME PARTIE

ENGAGEMENT MATRIMONIAL

L'union de l'homme et de la femme diffère fondamentalement de toute autre association humaine. Cette union constitue une réalité singulière, le couple fondé sur le don mutuel de l'un à l'autre. Unité dont l'indissolubilité irrévocable est le sceau apposé sur l'engagement libre et mutuel de deux êtres; un couple dont l'unité prendra une forme sociale et juridique par le mariage et se manifestera par une communion de vie dont le don dans la chair est l'expression féconde. La Commission théologique internationale, dans les "Propositions sur la doctrine du mariage chrétien" qu'elle a publiées récemment, nous livre un message profond sur le sujet.

L'alliance matrimoniale est basée sur les structures préexistantes et permanentes qui font la différence entre l'homme et la femme. Elle aussi est voulue comme institution par les époux bien que, dans sa forme concrète, elle soit tributaire de divers changements historiques et culturels ainsi que de particularités personnelles. En cela, elle est une institution voulue par le Dieu Créateur lui-même, en vue tant de l'aide que les époux ont à s'assurer mutuellement dans l'amour et la fidélité que de l'éducation à donner, dans la communauté familiale, aux enfants issus de cette union 1.

Le mariage se fonde sur la rencontre définitive de deux personnes qui se reconnaissent mutuellement dans leur dignité de personnes et va-

1. Ph. DELHAYE, Commission Théologique Internationale, "Propositions sur la doctrine du mariage chrétien", dans La Documentation catholique, 75 (1978) p.704.

lent aux yeux l'une de l'autre non pour ce qu'elles ont et peuvent donner, mais pour ce qu'elles sont en elles-mêmes dans leur unicité irremplaçable. Le couple est le lieu où la communication interpersonnelle se développe: lieu du désintéressement, de l'oblativité, de la sollicitude, de la gratuité et du don qui cherche avant tout les besoins de l'autre et trouve sa félicité à le rendre heureux.

Cette seconde partie traitera en deux chapitres successifs de:

1- l'amitié conjugale et 2- la responsabilité familiale.

CHAPITRE III

AMITIE CONJUGALE

L'amour humain est ce sentiment qui porte quelqu'un à se rapprocher et à se soucier d'une autre personne. C'est à la fois une certaine façon de se comporter face à l'autre et de l'accepter, en tant que personne unique, de désirer son bien, simplement à cause de ce qu'elle est, et d'être disposé à accomplir tout ce qui est nécessaire pour parvenir à cette fin. Cet amour que l'on donne et que l'on reçoit dans une saine relation avec autrui pénètre les moindres fibres de l'être et apporte cette joie et ce sentiment de bien-être que seuls peuvent goûter ceux qui savent aimer en vérité.

L'amour entre époux et épouse, enseigne le deuxième Concile oecuménique du Vatican, "enveloppe le bien de la personne tout entière; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale" (GS 49,1). Cette amitié, devenue sacrement chrétien, associe l'humain et le divin et "conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes qui se manifeste par des sentiments et des gestes de tendresse et il imprègne toute leur vie; bien plus, il s'achève lui-même et grandit par son généreux exercice" (GS 49,1).

L'encyclique Humanae vitae du 25 juillet 1968 développe la doctrine conciliaire, de sorte que l'amour mutuel des conjoints apparaît comme étant un élément essentiel de l'union matrimoniale.

Le présent chapitre se propose d'analyser cette amitié qui unit les époux chrétiens sous ces aspects particuliers: 1- "Communio totius vitae"; 2- fidélité dans l'amour ("bonum fidei"); 3- don réciproque sans retour ("bonum sacramenti").

I. "COMMUNIO TOTIUS VITAE"

L'homme et la femme sont complémentaires et naturellement ordonnés l'un vers l'autre. Le sentiment le plus profond sur lequel prennent racine tous les autres sentiments qui naissent dans le coeur humain, c'est l'amour. Et l'amour le plus fort se dirige vers une personne du sexe opposé et la joie la plus fondamentale de l'amour est le fruit de l'amour que se donnent mutuellement l'homme et la femme. "Il n'est pas bon que l'homme soit seul" (Gn 2,18). Pour sa femme, l'homme quittera son père et sa mère, et ils seront "deux en une seule chair" (Gn 2,24). C'est pourquoi l'amour entre époux est réellement différent de tout autre amour.

Depuis le deuxième Concile oecuménique du Vatican s'introduit de plus en plus dans le concept canonique du mariage, précédant et complétant le "jus ad corpus" classique (CIC 1081,2), cet élément fondamental qu'est la communion de vie des conjoints. Sous le terme commun "communio vitae conjugal" se rangent toutes les exigences essentielles des rapports interpersonnels entre les époux: aptitude psychosomatique des conjoints à remplir les exigences concrètes de l'amour conjugal. Renversant l'ancienne hiérarchie des finalités héritée de saint Augustin sur les biens du mariage: "bonum prolis", "bonum fidei" et "bonum sacramenti", Vatican II reconnaît tout d'abord dans la vie matrimoniale une finalité intrinsèque d'amour mutuel des époux:

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur; elle est établie sur l'alliance des conjoints,

c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement (GS 48,1).

Par l'alliance conjugale, les époux "s'aident et se soutiennent mutuellement par l'union intime de leurs personnes et de leurs activités; ils prennent ainsi conscience de leur unité et l'approfondissent sans cesse davantage" (Gs 48,1). L'amour mutuel apparaît donc comme étant un élément indispensable du mariage. Chaque conjoint a le devoir de faire tous ses efforts pour lier son propre destin à celui de l'autre, mais il a aussi le droit corrélatif de trouver dans l'autre la condition de son propre bien et de son perfectionnement personnel. Considéré "in fieri", l'essence du mariage est dans le consentement des époux. Considéré "in facto esse", son essence est dans le lien conjugal qui impose la communauté de vie, selon le précepte de la Genèse.

Le consentement, soutient E. Hudson, n'est pas uniquement la parole prononcée au moment de la célébration du mariage. Il est un don de toute sa personne au conjoint, don qui doit être constamment renouvelé et perpétué dans l'intime communion de vie et d'amour qu'est le mariage 1.

1. J.E. HUDSON, Handbook II for Marriage Nullity Cases, p.82-83: "Actual jurisprudence, particularly that dealing with the psychological incapacity to assume the essential obligations of marriage, takes into account the long range dimensions of matrimony, not limiting itself to the event and situation occurring at the time of the ceremony itself (i.e., the contract of marriage). Briefly, consent, as it is understood presently and in the proposed law, bears on a perpetual and exclusive community of conjugal life, destined by its very nature to promote the good of the spouses and ordered to the procreation and education of offspring. Conjugal love certainly seems to be presupposed in such a notion of marriage and consent, but the law does not refer to it because of the impossibility of its direct evaluation in legal terms".

Au point de vue canonique, on pourrait déterminer comme étant éléments principaux du "communio vitae" les traits suivants, d'après G. Lesage:

- a) une structure harmonieuse de l'affectivité s'accordant à des rapports hétérosexuels connaturels et intimes;
- b) le sens moral de la responsabilité à l'égard du conjoint et des enfants, en ce qui concerne leurs nécessités matérielles et leur épanouissement moral et spirituel;
- c) l'aptitude respective des époux, chacun pour sa part et selon son rôle propre, à s'entraider en vue "du bien de la personne tout entière", par les sentiments et les gestes de tendresse et tous les effets de l'amitié conjugale 2.

Comme tout engagement véritable, celui à la vie conjugale doit être un acte efficace, libre et véridique. Pour être valide, il suppose selon Hudson, un certain nombre d'éléments.

En consentant à contracter un mariage, c'est-à-dire à entrer dans une communauté de vie conjugale, quelqu'un choisit par le fait même un nouveau mode de vie. Avant de prendre une décision aussi importante et au moment même où elle est prise, une personne doit comprendre ce que comporte ce nouveau mode de vie et ce qu'il exige. A la lumière d'une telle connaissance, la personne doit être capable de vouloir librement prendre un tel engagement. En conséquence, cette personne doit avoir la maturité requise pour être capable de s'engager dans le contrat matrimonial, c'est-à-dire de traduire en acte ce qui est connu et voulu au sujet de ce contrat. Ces trois éléments: la connaissance, la délibération de la volonté et la maturité du jugement sont des qualités essentielles à un véritable consentement matrimonial 3.

2. G. LESAGE, "Questions actuelles de jurisprudence matrimoniale", dans Studia Canonica, 5 (1971), p.11.

3. Cf. E. HUDSON, Handbook For Marriage Nullity Cases I, p.19.

A. LE CONSENTEMENT

La validité du consentement matrimonial requiert une maturité suffisante pour la gravité de l'acte à poser. "Il doit y avoir une proportion entre l'état mental et l'acte à poser" (C. Lefebvre, 6 juillet 1967). Cette maturité suppose une personnalité normale, unifiée, possédant une conscience de soi adéquate et une saine intégration dans son milieu. Elle suppose encore une santé mentale normale, c'est-à-dire la capacité de s'adapter aux circonstances, d'atteindre le bonheur et d'accepter d'une façon positive la sexualité et les autres instincts. Pour que le mariage soit valide, il faut que les conjoints soient maîtres de l'objet du contrat, c'est-à-dire qu'ils soient en mesure de s'acquitter des responsabilités auxquelles ils s'engagent. La responsabilité requise pour le mariage suppose donc chez les conjoints: 1) une maturité affective qui leur permette de saisir le sens profond de leur union et de lui donner une valeur permanente; 2) un discernement de jugement équivalent à l'importance de leur engagement; 3) un choix libre et éclairé de la volonté, sans impulsions ou répulsions contraignantes; 4) une personnalité adéquate qui rende possible une décision efficace; 5) une sexualité normale, exempte des déviations ou perversions qui troublent la perception des valeurs du mariage.

Des réactions impulsives coercitives détruisent la liberté de la volonté et affectent par le fait même la qualité du consentement requis pour le mariage. Les diverses failles psychiques qui peuvent vicier le

consentement matrimonial sont les psychoses, les névrosés et les différents troubles de la personnalité, entre autre l'immaturité laquelle comporte une foule d'éléments qui empêchent le libre exercice de la volonté. Atteindre une maturité normale de la conscience psychologique ou de la conscience morale est impossible pour une personne affectée d'une de ces failles. La jurisprudence rotale s'exprime abondamment en ce sens.

Outre la capacité du corps ou la puissance organique et fonctionnelle, il est requis pour contracter valide-ment mariage la capacité de l'âme, c'est-à-dire un esprit sain qui puisse comprendre l'essence du lien matrimonial et choisir ce lien lui-même par un acte délibéré de la volonté. En effet, c'est le consentement des parties, personnes capables en droit, qui fait le mariage (c.1081, 1), c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas empêchées de se marier valablement par la loi ni par un vice du corps ou de l'esprit. Comme le consentement est un acte de la volonté et que la volonté ne se meut que vers un objet déjà connu, il est évident qu'il ne peut pas être émis par celui qui ne jouit pas d'un esprit sain et de l'exercice délibéré de sa volonté 4.

Les affections mentales susceptibles de rendre quelqu'un inapte au mariage sont non seulement les psychoses ou les névroses mais encore les troubles de la personnalité dont la gravité est telle que le malade est incapable d'accomplir les obligations essentielles du mariage. Pour que le mariage "in fieri" soit valide, les contractants doivent être aptes au mariage "in facto esse" sous ses deux principaux aspects: le "jus ad corpus" et le "communio vitae", comme le souligne énergiquement

4. S.R.R. Dec., 59 (1967), c. J.M. PINNA, 26 avril et 24 mai 1967, p.280, n. 2 et p.379, n.2.

le P.R. Charland, o.p.

J.

Le consentement matrimonial suppose chez les conjoints la capacité de s'engager véritablement dans la communauté de la vie conjugale. Cette capacité exige non seulement la connaissance spéculative et théorique des exigences de la vie conjugale, mais aussi la volonté de les honorer et l'aptitude d'en prendre les responsabilités. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que celui qui manque d'un jugement équilibré sur les réalités de la vie conjugale et ses exigences ne peut contracter valablement mariage 5.

Dans certains cas, affirment les juristes ecclésiastiques, l'imaturité affective atteint un degré important au point que la volonté est gravement perturbée et incapable de faire un choix libre et pleinement consenti. La personne immature peut, sur le plan intellectuel, percevoir des situations d'adulte; au niveau affectif, elle est comme un enfant. En effet, la personne immature ou infantile est incapable sur le plan de la volition d'un choix réfléchi, même si les facultés intellectuelles ne souffrent d'aucune diminution ou restriction.

Ferraro, dans une sentence rotale non publiée, datée du 21 juin 1979, soutient que la maturité de jugement comporte deux éléments interdépendants qui se complètent l'un l'autre, l'un se rapportant à la connaissance et l'autre à l'ordre de la liberté. Ailleurs il ajoute que pour contracter un mariage valide, une connaissance spéculative et abstraite du mariage qui est contracté n'est pas suffisante mais il faut

5. Tribunal ecclésiastique d'Ottawa, c. R. CHARLAND, dans Studia Canonica, 9 (1975), p.169.

encore en avoir une connaissance concrète: Le simple usage de la raison ne suffit pas; il est requis la maturité de jugement proportionnée au mariage.

Selon C. Lefebvre, "le consentement matrimonial peut faire défaut d'une double manière: en effet, quelquefois d'abord, comme chez les malades mentaux, lorsque la raison manque tout à fait ou est perturbée au point qu'elle est incapable de poser un acte humain, et aussi lorsque la raison est tellement diminuée qu'on doit raisonnablement nier la valeur de l'acte qu'elle pose". Et il explique sa pensée ainsi: "Parfois même si ce n'est qu'indirectement, cette débilité affecte les facultés de telle sorte qu'elles ne peuvent plus exercer leur fonction. Il suffit, pour donner un exemple, de songer à certaines jeunes gens qui, même s'ils sont apparemment sains d'esprit, ne peuvent absolument pas mener une vie matrimoniale" 6. C'est ce que rappelait pertinemment G.W. Russon à une rencontre annuelle de canonistes, les 28-30 avril 1975 7.

6. S.R.R. Dec., 59 (1967), c. LEFEBVRE, p.554, n. 3.

7. G.W. RUSSON, "The Assessment of Personality Disorder in Marriage", dans *Studia Canonica*, 9 (1975), p. 57: "The single most important psychological quality that is needed for a real marriage is the ability in each partner to place primary emphasis on the shared aspect of living with one another, i.e. each must be able to understand what is meant by a "community of life"."

B. MARIAGE-SACREMENT

Tout chrétien est appelé à faire le pont entre l'aspect profane de l'existence humaine et les valeurs de la foi. L'état conjugal réalise ce lien d'une manière particulière: c'est une réalité terrestre devenue mystère de salut. L'amour humain y est sacrement de grâce. Image vivante de la nouvelle et éternelle Alliance entre le Christ et l'Eglise, le mariage entre baptisés a par nature une dimension essentiellement ecclésiale. Il ne peut donc exister en dehors de l'Eglise. Le pacte conjugal conclu en dehors de la volonté de l'Eglise ne pourrait être considéré comme un mariage chrétien valide.

Le Christ Notre-Seigneur a élevé à la dignité de sacrement le contrat matrimonial lui-même entre baptisés (CIC 1012,1).

C'est pourquoi, entre baptisés, le contrat matrimonial ne peut exister valablement, sans être en même temps sacrement (CIC 1012,2).

La réalité sacramentelle du mariage a son fondement dans le baptême des deux époux. Nés "de l'eau et de l'Esprit", ils sont au Christ et membres de son Corps qui est l'Eglise. Leur union matrimoniale met en oeuvre ce double caractère christique et ecclésial qui les marque, comme en déduit L. Robitaille de son étude sur le sacrement de mariage.

Toute situation de vie est une matière humaine dans laquelle l'Amour du Christ peut et veut se mouler. Mais parmi toutes les situations de vie du chrétien, la communauté de vie et d'amour qu'est le mariage constitue une

matière humaine privilégiée dans laquelle l'amour du Christ veut se mouler 8.

Il est normal qu'un baptisé se marie "dans le Seigneur" (I Co 7, 39), c'est-à-dire épouse une personne baptisée, car seuls deux baptisés peuvent devenir ensemble véritablement imitateurs et participants de l'amour sponsal du Christ pour son Eglise. Dans le mariage, il y a comme une insertion "à deux" dans le mystère chrétien de l'Alliance. L'homme et la femme participent à l'amour salvifique du Christ ensemble et simultanément, en tant que couple destiné à n'être qu'"une seule chair", au sens biblique. Voici comment s'en explique P. Adnès:

Ce qui constitue le couple chrétien, c'est sa participation au lien qui unit indissolublement le Christ à son Eglise, lien signifié et reproduit par le sacrement. L'union des époux se trouve ainsi élevée à un plan supérieur et investie d'une dignité nouvelle, fruit de la grâce sacramentelle 9.

L'effusion spéciale de l'Esprit, comme grâce propre au sacrement, obtient que l'amour de ce couple devienne l'image même de l'amour du Christ pour l'Eglise.

8. L. ROBITAILLE, "Le sacrement de mariage", dans Prêtre et pasteur, 77 (1974), p.523.

9. P. ADNES, "Mariage et vie chrétienne", dans Dictionnaire de Spiritualité, t. 10, col. 366.

II. FIDELITE DANS L'AMOUR

Définir le couple n'est pas tâche facile. Comment arriver à cerner ce sentiment privilégié qui rapproche deux êtres, cette élection qui s'établit entre eux? L'homme et la femme qui se choisissent, veulent ainsi s'accomplir mutuellement dans leur différence: l'univers particulier de chacun devient, par et avec l'autre, une porte ouverte à un échange aussi total que possible entre eux. Eblouissement, instinct, attirance, raison: l'amour dans sa complexité est tout cela à la fois. Par le corps et par le coeur chacun est tendu vers l'autre; tension amoureuse qui s'appellera respect, promotion, attention, échange, dans l'effort continu d'une présence toujours plus réelle et plus transparente.

Le couple homme et femme, parce qu'il est humain, ne se résume pas au biologique ni au sexuel mais il assume ces dimensions et les intègre en tant qu'elles sont pour lui possibilités de communication et de communion. Peut-on concevoir un véritable engagement humain tel que celui vécu dans le mariage sans amour au départ et sans le devoir d'aimer dans son développement? Aujourd'hui, dans le concept de mariage, l'amour pèse plus dans la balance qu'auparavant. Même si l'Eglise n'a jamais attaché de valeur juridique à l'amour conjugal dans le mariage, elle n'a jamais manqué d'en montrer l'importance comme élément d'intégration. Pie XI, dans l'encyclique Casti Connubii, déclare:

Dans cette mutuelle formation intérieure des époux, et dans cette application assidue à travailler à leur perfection réciproque, on peut voir aussi, en toute vérité... la

cause et la raison première du mariage si l'on ne considère pas strictement dans le mariage l'institution destinée à la procréation et à l'éducation des enfants mais, dans un sens plus large, une mise en commun de toute la vie, une intimité habituelle, une société (Casti Connubii, 1,2).

Vatican II enseigne que l'amour conjugal est vital pour que le mariage puisse atteindre un niveau de maturation raisonnablement élevé. Gaudium et Spes définit le mariage comme étant "mutuelle donation", "intime union", "intime communion de vie". Si c'est ce qu'est réellement le mariage chrétien, alors le consentement qui constitue le pacte - l'alliance - ne peut être privé de cet amour d'où jaillit l'intime communion de vie.

Cet amour, ratifié par un engagement mutuel, et par dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, de corps et de pensée, pour le meilleur et pour le pire; il exclut donc tout adultère et tout divorce. De même, l'égale dignité personnelle qu'il faut reconnaître à la femme et à l'homme dans l'amour plénier qu'ils se portent l'un à l'autre fait clairement apparaître l'unité du mariage, confirmée par le Seigneur (GS 49,2).

Depuis le Concile, l'attention est portée sur l'amour comme étant la cause du contrat matrimonial et le terme du consentement. Paul VI, dans son encyclique Humanae vitae, développe la même idée:

... amour pleinement "humain" c'est-à-dire à la fois sensible et spirituel... destiné à se maintenir et à grandir à travers les joies et les douleurs de la vie quotidienne, de sorte que les époux deviennent un seul coeur et une seule âme et atteignent ensemble leur perfection humaine... amour "total"... qui aime vraiment son conjoint ... pas seulement pour ce qu'il reçoit de lui, mais pour

lui-même, heureux de pouvoir l'enrichir du don de soi...
 "fidèle" et "exclusif" jusqu'à la mort (Humanae vitae, 9).

A cause de l'importance accordée à l'amour conjugal par la Constitution Gaudium et Spes et l'encyclique Humanae vitae, certains juges de la Rote romaine en sont venus à le considérer comme étant l'un des éléments essentiels du "communio vitae". On voit l'amour conjugal comme le "sens interne" du consentement matrimonial. L'amour conjugal, dit Fagiolo, semble ne pas être seulement la cause efficiente mais encore une partie de l'essence même du mariage. Et le droit à la communauté de vie et d'amour conjugal est le terme du consentement matrimonial, affirme Serrano: "Le consentement matrimonial lui-même... ou est un acte d'amour, ou n'est pas un consentement matrimonial". Et il continue:

Quelle que soit la fin... plus ou moins noble ou adéquate de cette réalité qu'est le mariage... quels que soient les motifs ou les circonstances qui les (les époux) poussent: ils recherchent avec sincérité un bien - se donner et s'accepter - non distinct d'eux-mêmes pour autant qu'ils s'aiment d'un amour conjugal... si leur attitude personnelle répond à un don et à une acceptation mutuelle sincère, intime, de soi féconde, exclusive et irrévocable: de sorte que, parce qu'ils s'aiment, conjugalement peut naître entre ces personnes l'être et le mystère du mariage... et peut commencer à exister le droit à la communauté... de vie et d'amour conjugal 10.

Le droit conjugal, qu'il s'agisse du "jus ad corpus" ou qu'il s'agisse de ce que l'on nomme depuis le Concile le "communio vitae", ne

10. J.-M. SERRANO RUIZ, "Le droit à la communauté de vie et d'amour conjugal comme objet du consentement matrimonial", dans Studia Canonica, 10 (1976), p.288.

peut faire abstraction des deux personnes concrètes qui par le consentement matrimonial ont uni leur existence personnelle dans la communauté conjugale.

Le consentement de mariage (mariage "in fieri") a comme objet les personnes aptes à se marier (personae legitima), mais son objet formel et prochain est la société conjugale, "l'individua vitae consuetudo". Aussi Sanchez précisait-il déjà que l'essence du mariage n'est ni le consentement ni la "traditio corporum"; ni la consommation, ni l'obligation morale, mais le "vinculum".

En termes scolastiques, le mariage est essentiellement une "relatio mutua aequiparentis", c'est-à-dire une relation de même type dans l'un et l'autre terme de la relation. Dans cette analyse, le mariage se ramène à la relation prédicamentale d'égalité fondée sur l'échange mutuel du consentement. Saint Thomas répète à plusieurs endroits que le mariage est une "obligatio". Il nous faut l'entendre au sens latin du mot ("obligatio"): le mariage est un lien, un "nexus". Très strictement, le mariage ne consiste pas dans les deux personnes qui s'unissent ou sont unies, mais dans le lien qui les noue, dans l'"inter" de leurs personnes. Le mariage est donc une réalité interpersonnelle à tous points de vue 11.

En mariage, l'amour exclusif est condition même de viabilité et fondement d'un don qui s'élargit avec le temps. Le mariage est le don de deux êtres l'un à l'autre pour une union qui les tisse fibre à fibre dans une unité de coeur et d'esprit. On ne peut vivre simultanément deux unions de ce genre car l'harmonisation touche aux habitudes, aux manières de "vivre avec" et implique le corps aussi bien que l'esprit.

11. G. VENNES, "De la capacité et de l'incapacité 'relative' dans les causes de mariage", dans Studia Canonica, 11 (1977), p.147.

Une telle union qui inclut l'intimité sexuelle demande l'unicité du couple; à ce niveau, elle est exclusive. L'homme ne peut réaliser qu'une seule union qui inclut à la fois le coeur et l'esprit et le corps dans toute sa réalité sexuelle.

L'union de volonté est la quintessence de l'amour conjugal; il n'en est toutefois pas la plénitude. Comme tout amour humain, l'amour conjugal doit être un amour du coeur, c'est-à-dire un amour qui saisit l'être tout entier; il doit constituer le don de toute la personne à l'autre. C'est un don du sentiment de l'un à l'autre et, dans la mesure où ce don plénier est réciproque, la joie et le bonheur dans le mariage seront vrais et profonds. Une personne peut, par défaut de maturité du jugement, avoir une fausse estimation des devoirs et des droits des conjoints dans le mariage. Elle peut encore se trouver dans l'impossibilité d'assumer comme elles doivent l'être les obligations essentielles de la vie conjugale, c'est-à-dire les devoirs directement ordonnés aux fins et aux propriétés du mariage. Pour contracter un mariage valide, déclare B. de Lanversin, alors Vice-Official du Tribunal Régional de Marseille:

... il n'est pas seulement requis un consentement suffisant, comme il n'est pas requis seulement la présence de la cause constitutive d'un consentement suffisant, mais il est aussi requis une aptitude des parties contractantes elles-mêmes, comme cause matérielle appropriée de ce contrat. Et de fait, en dehors de l'habilité des personnes à éliciter un consentement suffisant, si un sujet est naturellement incapable d'assumer les droits et obligations

découlant du contrat, il ne peut contracter valablement 12.

William A. Schumacher ne pense pas autrement. Il s'exprime ainsi:

L'incapacité de s'acquitter des obligations essentielles du mariage a aussi cet effet d'invalidité. De plus, ce ne serait pas tout à fait bien de limiter ces obligations au don et à l'acceptation des "biens" du mariage, à savoir: l'unité, l'indissolubilité et la procréation des enfants. Le mariage implique, en outre de ces éléments essentiels, la capacité d'établir et de maintenir au moins une vie conjugale minimale... une certaine capacité minimale du couple de partager la vie commune plus que physique, ce que tout le monde reconnaît comme une exigence pour une union valide 13.

L'amour conjugal est un don mutuel total: on se donne et on s'accepte l'un l'autre tel qu'on est. Le don de son "moi" individuel au "toi" de l'autre est don premier par rapport au don de la transmission de la vie. Dans le mariage, il faut d'abord réaliser une unité à deux dans l'amour; l'unité sexuelle en est la suite et en dépend.

12. B. de LANVERSIN, "L'évolution de la jurisprudence récente de la S. Rote en matière de maladies mentales", dans L'Année canonique, 15 (1971), p. 407.

13. W.A. SCHUMACHER, "Interpersonal Communication in Marriage", dans Studia Canonica, 9 (1975), p.18.

III. DON SANS RETOUR

"L'objet même du consentement matrimonial, soit le "jus in corpus", n'est pas un "jus in corpus" générique ou sans qualificatif, mais bien un "jus in corpus perpetuum et exclusivum", c'est-à-dire portant exclusivement sur le partenaire élu", déclare C. Lefebvre. Le Codex Juris Canonici s'exprime ainsi:

D'un mariage valide naît entre les conjoints un lien de par sa nature perpétuel et exclusif; en outre le mariage chrétien confère la grâce aux époux qui n'y mettent pas obstacle (CIC 1110).

L'amour qui unit les deux partenaires, "ratifié par un engagement mutuel, et par dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, de corps et de pensée, pour le meilleur et le pire; il exclut donc tout adultère et tout divorce" (GS 49,2).

Pour le chrétien, les promesses du mariage comportent un engagement à l'égard de Dieu. En invoquant l'autorité transcendante de ce témoin autorisé, et en ayant recours à son soutien, le sujet renforce et confirme tant son engagement personnel que la promesse qu'il a faite à son partenaire conjugal. Et ses capacités de fidélité seront majorées d'autant 14.

Le Christ propose aux époux l'exemple d'un engagement total et perpétuel, le modèle d'un amour qui devient fidélité inaltérable et que rien ne peut dissoudre. Il leur propose une fidélité qui s'appuie sur un principe intérieur aux conjoints; ce principe intérieur de vie com-

14. D.-H. SALMAN, "L'engagement psychologique et social du mariage", dans Studia Canonica, 3 (1969), p.265.

mune stable qui est comme l'âme de leur union, c'est l'amour conjugal, ce don venant de Dieu, distinct de tout autre amour entre homme et femme et qui leur donne de s'aimer de façon stable. Si l'on veut définir le mariage chrétien en terme d'alliance, il nous apparaît comme étant un engagement d'amour et de fidélité entre deux baptisés, lequel engagement, lorsqu'il est ratifié ou scellé dans la chair après avoir été authentifié par l'Eglise, appelle le secours de Dieu qui devient alors l'auteur, le témoin et le garant de son indissolubilité.

L'indissolubilité du mariage est une propriété essentielle (CIC 1013,2) qui en conséquence fait nécessairement partie de l'objet formel du consentement (CIC 1081,2) sans lequel le mariage ne peut exister (CIC 1081,1). L'amour conjugal, affirment les auteurs canoniques, est une capacité ou une aptitude à s'en remettre à un autre dans le mariage et à partager sa vie entière avec cette personne. Le "Je t'aime", étant absolu, implique nécessairement une promesse d'éternité. L'amour véritable est un engagement inconditionnel qui s'élève "hors du temps" et qui, vécu "dans le temps", remplit nécessairement "tout le temps". Si le fondement du mariage est l'amour, le mariage est de soi indissoluble.

L'amour vrai ne peut se concevoir que comme éternel parce qu'il engage tout l'être en toutes ses dimensions. C'est le parti pris d'aimer qui donne raison et assurance à un engagement matrimonial à vie. L'amour, pour être pleinement humain, explique F.G. Morrissey, doit être une expression des sens et de l'esprit, conforme à une vision intégrale

de l'homme 15.

La fidélité humaine est liée au mystère de la personne et plus précisément au mystère de son épanouissement, de sa maturation. Ayant parlé de l'être comme lieu de la fidélité, Gabriel Marcel présente l'être fidèle comme en route vers un plus être. La sincérité est celle d'un engagement fidèle à lui-même et d'une construction qui se veut durable. La fidélité à un tel engagement peut être dite fidélité à soi-même. Elle assure la cohérence de la personne tout comme elle l'exprime dans la continuité et la créativité.

En vertu de ce don mutuel l'amour devient dans le mariage une exigence, un devoir et corrélativement un droit. L'intime union de deux vies ne se fait pas d'elle-même. Elle doit être voulue, recherchée, édifiée. "Je pense que l'amour dans le mariage, écrit le futur Jean-Paul II, est don de soi à l'autre, mais un don si intime et si noble, si loyal et si confiant que, d'une part, il exige tout et, d'autre part, il exclut tous. Cet amour est mutilé s'il admet des réserves, s'il est provisoire et révocable" 16. Paul VI dans son encyclique Humanae vitae

15. F.G. MORRISSEY, Law and the Family, p.17: "In order for love to be fully human, it must be an expression of the senses and the spirit, arising from the unity of heart and soul, presented in the light of an integral vision of human perfection. A "total" love shares everything and excludes selfishness and reservation. Covenant love which is faithful and exclusive until death is also fruitfully open to new life (Humanae vitae)".

16. Card. Albino LUCIANO, "Le divorce, sacrement à rebours", Il Gazzettino de Venise, dans La Documentation Catholique, 75 (1978), p.808.

définit l'amour conjugal comme étant

... un amour fidèle et exclusif jusqu'à la mort. C'est bien ainsi, en effet, que le conçoivent l'époux et l'épouse le jour où ils assument librement, et en pleine conscience l'engagement du lien matrimonial. Fidélité qui peut parfois être difficile, mais qui est toujours possible et toujours noble et méritoire, nul ne peut le nier. L'exemple de tant d'époux à travers les siècles prouve non seulement qu'elle est conforme à la nature du mariage, mais encore qu'elle est source de bonheur profond et durable (Humanae vitae, 9).

Aimer, ce n'est pas une émotion de surface ni une simple affaire de volonté; c'est une transformation de tout l'être. Aimer, c'est accueillir quelqu'un dans sa vie; c'est le comprendre, c'est-à-dire le prendre avec soi. Aimer quelqu'un, c'est vivre au même rythme que lui; c'est vouloir qu'il grandisse, l'aider à grandir. Tout cela exige de s'inscrire et de se dérouler dans le temps. Tout amour vrai est voeu de durée, d'indéfectibilité. La fidélité met en jeu la structure même de la personne. Elle se fonde sur la transcendance de l'être humain et en retour la fidélité fonde la personne, c'est-à-dire la construit.

L'indissolubilité n'est pas une simple exigence du bon ordre, exigence extérieure à la personne et s'exerçant parfois à son détriment. Elle est plutôt une expression de la volonté de fidélité. Elle ne supplée pas à une volonté défaillante mais elle signifie une volonté de fidélité très forte. Elle n'asservit pas l'individu aux requêtes de l'ordre social; elle est un déploiement social de la fidélité. L'indissolubilité est une exigence de l'institution, comme la fidélité est une requête de l'amour.

Et par ailleurs, la fidélité appelle l'indissolubilité, comme l'amour appelle l'institution. La fidélité et l'indissolubilité ne sont cependant pas identiques. L'indissolubilité, c'est "la fidélité qui se dit à elle-même", qui sort de l'intériorité de l'être pour transparaître au dehors. L'indissolubilité, c'est encore "la fidélité qui se dit aux autres", qui s'exprime et s'enracine dans la société. Le fondement de l'indissolubilité est donc la personne elle-même; la personne humaine en tant que réalité unifiée et réalité située. Les exigences du bon ordre social ne font que s'ajouter à l'exigence profonde de la personne, prenant d'ailleurs appui sur elle.

L'amour donne parce qu'il s'adresse à un autre être, mais cet acte d'amour n'est accompli que si l'autre accepte ce don d'amour, s'ouvre à lui et le fait sien. Ce n'est que dans la réciprocité qu'il y aura une union parfaite. L'amour produira alors une confirmation mutuelle qui est sa fécondité car seul le don de soi réciproque conduit à la joie de l'amour. Cette union parfaite en don et acceptation s'épanouit pleinement dans l'amour amical entre l'homme et la femme puisque de leur nature ils sont psychiquement ordonnés l'un à l'autre. W.J. La Due a commenté l'opinion de Mgr V. Fagiolo sur le sujet.

Vincent Fagiolo a présenté deux bons arguments en faveur de son affirmation que l'amour conjugal est un élément essentiel du mariage chrétien. Tout d'abord il affirme que lorsque le mariage chrétien est analysé comme un "consortium totius vitae", une "intima conjunctio vitae", un "mutua donatio", perpétuel et exclusif, le fait d'entrer librement et volontairement dans ce genre de contrat est

impensable - et peut-être même l'équivalent d'un suicide psychologique - sans un échange d'amour bénévole et oblatif au moins à un degré minimum. Deuxièmement, Fagiolo est bien convaincu que si le mariage chrétien doit être un sacrement effectif d'un amour oblatif et total entre le Christ et son peuple de croyants, un minimum d'"amor benevolentiae" échangé entre les contractants apparaît absolument nécessaire 17.

C'est l'amour conjugal profond et stable qui implique la véritable union de vie qui fait que chacun puisse dire: "Tout ce qui m'appartient est tien, tout ce qui t'appartient est mien". Ce partage complet est une transmission de l'être tout entier dans la multiplicité de ses manifestations et aspirations. L'amour conjugal est donc un don total de deux êtres l'un à l'autre; ce don est de soi définitif. On se donne entièrement, sans esprit de retour, ou le don n'est pas réel. Le don de soi n'est plus total si on fait une réserve, si on entrevoit la possibilité de se reprendre; on s'accepte pour le meilleur et pour le pire, on se donne définitivement. Des difficultés surgiront, car la perfection en ce qui est humain n'existe pas. Ceci ne peut changer l'unité entre les époux; aucun accessoire ne peut l'atteindre en profondeur: ils se sont donnés et ce don demeure. Une sentence du Tribunal de la Signature Apostolique devant le cardinal D. Staffa, en date du 29 novembre 1975, rappelle explicitement que la communauté conjugale comporte essentiellement une vie hétérosexuelle exclusive et perpétuelle:

17. W.J. LA DUE, "Conjugal Love and the Juridical Structure of Christian Marriage", dans The Jurist, 33 (1973), p.61.

Par le consentement matrimonial des conjoints est créée une communauté indivisible de vie. Du fait même que cette communauté est ordonnée à la génération et à l'éducation de l'enfant, elle comporte nécessairement une communion intime et de quelque manière moralement continue, et peut à bon droit être dite une communauté d'amour. L'unité indivisible de vie sexuelle ou de communion d'amour peut se ramener au bien de la foi (cf. encyclique *Casti Connubii*). Et aucun autre droit ne peut jusqu'à présent être reconnu comme se rapportant à l'essence de la communion de vie en dehors de ce droit à l'unité indivisible de vie sexuelle: c'est-à-dire que la communion de vie matrimoniale proprement dite consiste dans la communion de vie pour des actes matrimoniaux proprement dits 18.

On se donne complètement en amour, avec tout ce qui constitue son être propre. On se donne d'abord avec sa volonté. On veut être l'un à l'autre, vivre ensemble en unité, partageant joies et peines. Ce n'est pas donner que de retenir quelque chose, de continuer à mener sa vie propre sans la partager autant que la chose est possible avec son partenaire. Nous vivons dans une civilisation où l'immaturation est très fréquente et il arrive que dans certains cas elle soit grave et profonde. Ceux qui sont affectés de cette immaturité grave répondent bien à la description du deuxième paragraphe du nouveau canon 296 (révision du Code): "Sont incapables de contracter mariage ceux qui souffrent d'un manque grave de discernement de jugement au sujet des droits et devoirs matrimoniaux qui doivent être mutuellement donnés et acceptés".

18. Tribunal de la Signature Apostolique, c. STAFFA, dans *Apollinaris*, 49 (1976), p.41, n.VI.

CHAPITRE IV

RESPONSABILITE FAMILIALE

C'est l'unité conquise, difficilement parfois, qui transforme le couple en foyer. C'est dans ce foyer que l'enfant trouvera le maximum de sécurité. L'union définitive de l'homme et de la femme dans l'alliance conjugale les établit dans un état et une relation d'intimité où, échangeant leur richesse et leur intériorité, ils s'enchantent mutuellement d'une présence au "toi"; ce qu'elle vise, c'est l'autre dans son unité et dans sa liberté, en tant qu'il est source d'activité, principe de dialogue et capable de se donner.

L'intimité est présence, présence à l'autre et de l'autre, et ce ~~ce~~ de mille façons dans les détails de chaque jour; attitudes qui se nuancent diversement mais qui composent le tissu de la vie familiale à tel point que la famille apparaît comme l'organe de l'intimité. Entre époux, une intimité qui ne serait que charnelle, que fonctionnelle ou qui se limiterait à la quotidienneté des tâches et des menus événements ne serait pas une véritable intimité. L'union gagne en intimité lorsqu'elle s'éloigne d'un égoïsme à deux et qu'elle rapproche les êtres dans la reconnaissance d'un même transcendant. Mystère de l'intimité qui s'approfondit par le don commun à un même idéal. C'est qu'au fond les "moi" ne sont pas des choses qui ne peuvent que se juxtaposer, mais des activités qui communient en remontant à leur source pour tendre à l'unique fin d'un seul amour.

Le don mutuel que chacun fait à l'autre est d'autant plus complet et plus intime que leur union est ordonnée à un hors de soi. Dans cette étroite liaison des valeurs d'intimité et de fécondité réside le plus émouvant mystère. Dans et par l'intimité, les époux s'associent à la Puissance créatrice. On comprend l'étroite implication de ces deux fins du mariage: "bonum prolis" et "bonum fidei".

C'est également sous le signe d'une étroite liaison des valeurs d'intimité et de fécondité que se déroulera, au foyer, l'éducation des enfants; intimité des parents dans leur tâche d'éducateur car leur autorité doit être concertée et une. Il faut aussi que leur amour compose cette atmosphère qui, tout autant que nos actes délibérés, est un facteur capital de l'éducation. L'influence du milieu éducatif dépend beaucoup plus de l'équilibre du couple parental que des qualités individuelles de chacun d'eux. La psychologie met en évidence la responsabilité des parents dans la croissance de l'enfant, puisqu'ils font non seulement son être charnel mais également son être moral.

De ce mystère familial, nous considérerons les éléments suivants:

1- l'acte conjugal; 2- la génération de l'enfant et 3- l'éducation de l'enfant.

I. ACTE CONJUGAL

L'homme, être de relation et d'amour, cherche "l'autre" qui, en le complétant, lui apportera la plénitude de vie dont il rêve. Le couple humain se fonde sur la naturelle complémentarité ou réciprocité qui existe entre l'homme et la femme et sur leur mutuelle volonté de communion.

Enseignement fondamental qui nous est donné dès l'origine: la dualité des sexes a été voulue par Dieu, pour qu'ensemble l'homme et la femme soient image de Dieu, et comme lui source de vie: "Soyez féconds, multipliez..." (Gn 1,28) 1.

Canoniquement le mariage est une alliance par laquelle un homme et une femme se donnent mutuellement, par un acte ecclésial véritable, le droit à la communauté de vie conjugale et à l'usage de leur corps pour des actes qui sont de leur nature ordonnés au perfectionnement personnel des époux et à la génération de l'enfant.

Vatican II parle de l'amour conjugal comme d'un sentiment "éminemment humain" qui origine dans la volonté spirituelle; amour oblatif, prompt à donner et à se donner. Mutuel et partagé, ce sentiment profond devient amour d'amitié, de communion. Cet amour d'amitié n'en est pas pour autant désincarné. Les expressions affectives en sont plutôt le signe propre et spécifique. Accomplie dans ce contexte d'amour personnel, l'union sexuelle prend une valeur et une dignité nouvelles. L'acte conjugal est un geste privilégié qui transcende la simple satisfaction

1. PAUL VI, Allocution aux équipes Notre-Dame, dans La Documentation catholique, 67 (1970), p.502.

des instincts biologiques. Il devient communication des êtres; il signifie et favorise "le don réciproque par lequel les époux s'enrichissent tous les deux dans la joie et la reconnaissance" (GS 49,2).

Eminemment humain puisqu'il va d'une personne vers une autre personne en vertu d'un sentiment volontaire, cet amour enveloppe le bien de la personne tout entière; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale... Associant l'humain et le divin, un tel amour conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes qui se manifeste par des sentiments et des gestes de tendresse et il imprègne toute leur vie; bien plus, il s'achève lui-même et grandit par son généreux exercice. Il dépasse donc de loin l'inclination simplement érotique qui, cultivée pour elle-même, s'évanouit vite et d'une façon pitoyable (GS 49,1).

L'acte sexuel trouve son origine dans l'amour, en un acte de pleine valeur humaine par lequel l'être humain veut se donner à un autre. Dans l'acte sexuel, l'homme en effet s'offre lui-même, il donne sa nature; et la femme, dans son être intime, reçoit cette nature de l'homme. C'est ainsi que l'acte sexuel devient fondamentalement un acte d'amour. Comme tel, dans son essence même, il est parfait. Et il est fécond parce qu'il conduit les époux vers la perfection de leur nature et il possède en outre cette fécondation extérieure qu'est l'enfant, fruit de leur amour dans lequel s'exprime durablement leur unité. W.J. La Due écrit:

Le "jus ad copulam" est considéré comme étant inclus dans le "jus ad intimam vitam" et par conséquent, ce droit premier doit être donné et accepté intégralement, perpétuellement et exclusivement. Ces exigences consensuelles sont parfaitement analogues aux exigences de l'amour con-

jugal, ennemi du divorce, qui requiert la fidélité et est naturellement orienté vers la procréation. C'est l'amour conjugal qui demande tous ces éléments prérequis dans le consentement 2.

La relation intime époux-épouse est le sommet du mariage. De sa qualité dépend la qualité de la vie conjugale tout comme celle-ci à son tour est responsable de la réussite de leur relation intime. La grande caractéristique de l'acte sexuel dans le mariage est sa capacité d'accroître le lien d'amour entre les deux conjoints. L'époux accède à la vraie maturité quand il est capable d'établir une relation intime et plénière, à tous les niveaux, avec son conjoint et qu'il s'engage dans la voie de la procréation dans le souci du bonheur de son partenaire et de ses enfants, comme le souligne avec à propos L. Robitaille.

L'union de l'homme et de la femme réalisée au niveau de l'esprit et du coeur doit se visibiliser. S'il faut que l'amour conjugal soit spirituel, il ne doit pas pour autant se désincarner. "Ils sont deux en une seule chair", c'est-à-dire une seule vie qui inclut comme lieux d'expression de l'amour conjugal, l'union charnelle, les rites de l'amour et tous les gestes d'attention, de prévenance et de tendresse qui tissent la vie courante des époux 3.

L'amour est à la fois passivité et activité. L'homme est ouvert à l'amour par son aspiration la plus profonde; l'acte ne jaillira cependant que lorsque cette aspiration rencontrera l'être capable de la com-

2. W.J. LA DUE, "Conjugal Love and the Juridical Structure of Christian Marriage", dans The Jurist, 33 (1973), p.57.

3. L. ROBITAILLE, "Le sacrement de mariage", dans Prêtre et pasteur, 77 (1974), p.532.

bler. Il y a ainsi une passivité essentielle à l'acte d'amour: pour qu'il vienne à l'existence, un autre doit entrer en l'être pour l'éveiller à lui-même. L'être aimé agit à la façon de l'aliment qui rassassie une faim, la beauté qui apaise un désir ou la plénitude qui comble un appel. L'amour suppose donc une emprise de l'autre sur la volonté, une présence de l'aimé qui transforme la volonté de celui qui aime. Puisque l'aimé n'enrichit et ne transforme qu'en se communiquant lui-même, il adapte intérieurement la volonté de l'autre à la sienne et la fait vibrer à son rythme, établissant ainsi entre eux une harmonie et une fraternité qui sont le premier trait de l'amour. Ils étaient deux; les voici devenus "un" dans cette connaturalité qui les lie désormais et cette présence béatifiante qui va éveiller l'être à l'action.

Dans cette harmonie de l'être humain, il ne faudrait pas sous-estimer la part de l'esprit avec ses fonctions de compréhension, de création et sublimation. C'est bien grâce à l'esprit que le corporel et le psychique accèdent à une expérience de l'amour que l'on peut appeler humaine. Dans son discours du 12 février 1966 aux membres de la Ligue des Femmes italiennes, le pape Paul VI commente le rôle propre du corps et de l'âme dans la vie conjugale en ces termes:

Par le mariage et la famille, Dieu, dans sa sagesse, a uni deux des plus grandes réalités humaines: la mission de transmettre la vie, et l'amour mutuel et légitime de l'homme et de la femme, par lequel ils sont appelés à se compléter l'un l'autre dans un don réciproque non seulement physique, mais surtout spirituel... Né de l'amour créateur et paternel de Dieu, le mariage trouve la loi fondamentale

de sa valeur morale dans l'amour humain qui correspond au dessein et à la volonté de Dieu: dans l'amour réciproque des époux, par lequel chacun s'engage de toute son âme à aider l'autre pour qu'il soit tel que Dieu le veut; dans le désir commun d'interpréter fidèlement l'amour de Dieu créateur et père, en engendrant de nouvelles vies 4.

Les conjoints peuvent donc regarder allègrement le don mutuel et libre d'eux-mêmes qui s'exprime en paroles et en actes de tendresse, qui pénètre toute leur vie et se purifie constamment par sa propre générosité. Ces actes d'amour sont nobles et dignes de respect et s'ils sont accomplis d'une façon proprement humaine, ils signifient et vivifient le don de soi mutuel par lequel les époux s'enrichissent réciproquement pour leur joie commune. L'amour est à la fois union et mouvement. Il n'existe que par la présence de l'être aimé, non seulement à celui qui aime mais dans celui qui aime. Le véritable amour triomphe dans la profondeur de l'être humain par-delà le charnel.

Cette conjonction du corps et de l'esprit dans la vie conjugale a été mise en valeur au Concile Vatican II. La logique de l'amour compris comme lien vital personnel et comme relation d'intersubjectivité y est poursuivie jusqu'à ses dernières conséquences. L'union interpersonnelle de deux êtres ne souffre pas de rupture et ne tolère aucune infidélité; elle fait l'expérience de l'amour comme d'une généreuse expression de vie. Cette union n'est pas hantée par un complexe de procréation mais celle-ci

4. PAUL VI, "Les problèmes du mariage et de la famille", dans La Documentation catholique, 634(1966), col.408.

en jaillit comme d'une source vitale. Le mariage, union à la fois charnelle et spirituelle de l'homme et de la femme, fait d'eux une seule chair et un seul esprit, leur permettant ainsi une commune ascension spirituelle. C'est dire que la rencontre sexuelle n'aura tout son sens que si elle s'inscrit dans un projet de durée. Amour qui n'est pas simple émotion de surface mais rencontre de deux personnes vues dans leur totalité, à la fois chair et esprit, histoire et relation.

Aucun mariage ne peut être valide si l'un des contractants ignore vraiment et pleinement l'obligation concernant l'acte conjugal. Les contractants ne peuvent donc ignorer cette fin du mariage, pas plus qu'ils ne peuvent ignorer que sa réalisation exige nécessairement le "jus in corpus", "pour l'accomplissement des actes aptes de soi à la génération des enfants" (CIC 1081,2). De même "si l'une ou chacune des deux parties exclut par un acte positif de la volonté le mariage lui-même, ou tout droit à l'acte conjugal, ou une propriété essentielle du mariage, elle contracte invalidement" (CIC 1086,2). La Commission de révision du Code de droit canonique propose cette formulation:

Si l'une ou chacune des deux parties exclut par un acte positif de la volonté le mariage lui-même, ou le droit à la communion de vie, ou le droit à l'acte conjugal, ou bien une propriété essentielle du mariage, elle contracte invalidement (Can. 303,2).

Sont incapables de contracter mariage ceux qui "en raison d'une grave anomalie psychique ne peuvent assumer les obligations essentielles

du mariage" (Révision du Code, can. 297). Pour les experts, l'immaturation empêche celui qui en souffre d'avoir une évaluation pondérative et estimative du mariage et des responsabilités conjugales et d'en assumer les obligations essentielles. La personne immature est inapte à s'engager véritablement dans une relation humaine altruiste, comportant le don de soi et l'oblativité. On remarque également qu'une personnalité gravement immature est souvent inadéquate au point de vue sexuel.

Chacun des époux doit avoir la capacité psychologique non seulement d'employer sa puissance sexuelle au service de la fécondité mais aussi d'assumer les responsabilités inhérentes à la vie conjugale, la naissance et l'éducation normale de l'enfant. Celui qui, au moment du mariage, est incapable de comprendre et d'estimer adéquatement ces exigences essentielles, propres à la nature même et aux finalités du mariage, est dans l'impossibilité de se lier librement pour la vie dans une communauté conjugale.

II. GENERATION DE L'ENFANT

Le véritable amour conjugal porte les époux à réaliser cette oeuvre spéciale de fécondité qui découle naturellement du caractère sexuel de leur amour: la procréation et l'éducation des enfants.

Par le moyen de la donation personnelle réciproque qui leur est propre et exclusive; les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies (Humanae vitae, 8).

Au plan naturel déjà, le mariage est une source de perfectionnement humain pour l'homme et la femme qui mettent en commun leurs richesses complémentaires. Dans la paternité et la maternité, les époux trouvent leur pleine dimension humaine. Dans le mariage-sacrement, toutes ces valeurs sont purifiées, surélevées pour servir à l'épanouissement chrétien des conjoints. Ils se sanctifient non seulement dans le mariage, mais par le mariage.

S'aimer entre époux, c'est aussi vouloir un enfant ensemble. Si l'on aime, en effet, on ne peut pas ne pas désirer donner un visage vivant, une perspective d'éternité, à son amour... Peu importe qu'on doive parfois retarder l'échéance, si on ne cesse de le souhaiter. L'amour qui refuserait ce terme se donne le change; il s'embrouille et s'embarbouille de paroles trompeuses 5.

Tout se tient comme les parties d'un tout inséparable. La véritable communauté de vie conjugale - "consortium vitae conjugalis" - ne peut exister sans l'exclusivité ("bonum fidei"), sans l'indissolubilité

5. A.-M. HENRY, L'autre, p.83.

("bonum sacramenti") et sans la fécondité ("bonum prolis"). - L'amour qui unit les époux, enseigne Paul VI dans Humanae vitae, est un amour fécond; il ne s'épuise pas dans la communion entre les conjoints mais il est destiné à se perpétuer en suscitant de nouvelles vies. Et le Pape rappelle l'enseignement conciliaire:

Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants. De fait les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes (GS 50,1).

La procréation et l'éducation des enfants est une participation à l'oeuvre de Dieu créateur. Telle est la mission propre des époux. Cette mission doit être remplie "en toute responsabilité humaine et chrétienne". Il appartient aux époux de déterminer le nombre de leurs enfants "d'un commun accord et d'un commun effort". Il s'agit d'un jugement de conscience qui doit être conforme à la loi divine dont l'Eglise est l'interprète mais qui, en dernière analyse, ne revient qu'aux époux eux-mêmes. "Ce jugement, ce sont en dernier ressort les époux chrétiens qui doivent l'arrêter devant Dieu" (cf. GS 50,2).

Le véritable amour conjugal exige des époux une pleine conscience de leur mission de paternité responsable, c'est-à-dire la connaissance et le respect des fonctions biologiques, de même qu'une maîtrise éclairée de l'intelligence et de la volonté sur les tendances instinctives et passionnelles. La paternité responsable sait tenir compte des conditions

physiques, économiques, psychologiques et sociales d'une façon lucide mais généreuse. "L'exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes; envers la famille et envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs" (Humanae vitae, 10).

C'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent un couronnement. Ainsi l'homme et la femme qui, par l'alliance conjugale "ne sont plus deux, mais une seule chair" (Mt 19,6), s'aident et se soutiennent mutuellement par l'union intime de leurs personnes et de leurs activités; ils prennent ainsi conscience de leur unité et l'approfondissent sans cesse davantage. Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité (GS 48,1).

Le Concile déclare: "Un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille" (GS 50,1). L'amour et l'enfant ne sont pas en compétition dans le mariage; chacune de ces deux réalités ne fait, au contraire, qu'enrichir l'image de l'autre.

La sexualité est au service du développement intégral de l'homme. Elle se développe en lui dans une juste proportion de corps, de psyché et d'esprit. Cette proportion est éthiquement justifiée pourvu que, dans

des expressions spécifiques telles les relations sexuelles, l'homme sache respecter le sens du lien conjugal. Le Concile, à ce sujet, s'exprime ainsi:

La moralité du comportement ne dépend pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs; mais elle doit être déterminée selon des critères objectifs, tirés de la nature même de la personne et de ses actes, critères qui respectent, dans un contexte d'amour véritable, la signification totale d'une donation réciproque et d'une procréation à la mesure de l'homme (GS 51,3).

L'importance des enfants a dominé la pensée chrétienne et a été nettement résumée par Vatican II: don réciproque et procréation constituent un symbole de l'amour conjugal parfait. Les époux chrétiens doivent donc "conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Eglise" (Humanae vitae, 10). Par sa structure même, l'acte conjugal, en unissant intimement les époux, les rend aptes à la génération de vies nouvelles.

C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité... Un acte d'amour mutuel qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie, que le Créateur a attachée à cet acte selon des lois particulières, est en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'auteur de la vie (Humanae vitae, 12,13).

Chaque couple doit s'interroger, regarder en face ses responsabilités et, en toute sincérité, fixer sa conduite selon les inspirations de la vertu de générosité éclairée par celle de prudence. Sont condamnables tous les procédés qui tendent à stériliser volontairement l'acte conjugal 6. De cette doctrine découle que pour la validité du consentement matrimonial, il est requis que les deux conjoints soient aptes à réaliser l'objet du contrat nuptial et acceptent de le réaliser tout au long de leur vie conjugale. L'objet du contrat est à la fois la communauté de vie des époux et la génération ou éducation de l'enfant. L'exclusion libre, lucide et volontaire d'un de ces éléments par l'un ou l'autre des époux au moment du mariage rendrait celui-ci nul.

6. T.E. TIERNEY, Annulment, p.30: "Both husband and wife must discuss their prospects for a family in an atmosphere of mutual love and sharing. If this planning is not accomplished (and I am speaking here in terms of the western world with its highly stylized culture and education), then one can reasonably expect marital trouble. Only through dialogue can the couple adequately assess their needs, goals and resources. Failure to analyze and plan together usually results in disaster... The preparedness for marriages includes the ability to carry through the demands of married life. One such example of "burdens and responsibilities" of married life is the generation and care for the children to be born of the union. This forms a large part of marital consent as understood by the church."

III. EDUCATION DE L'ENFANT

La tradition a toujours affirmé que les parents ont la responsabilité non seulement de procréer mais encore d'éduquer leurs enfants. Les éduquer signifie leur offrir les moyens de grandir, de croître comme des personnes possédant le sens de l'amour. Aucune éducation imprégnée d'amour n'est possible si les parents n'ont pas entre eux une relation stable et aimante. Le prérequis essentiel à toute procréation est donc la présence de cette relation stable qui doit se poursuivre tout au long de l'éducation de l'enfant.

Le Concile témoigne d'un grand souci d'honorer la famille "richesse et couronnement du mariage". Il porte d'abord son attention vers la vie familiale et le rôle dynamique du père et de la mère dans cette "école d'enrichissement humain".

Pour qu'elle puisse atteindre la plénitude de sa vie et de sa mission, la famille exige une communion des âmes, une mise en commun des pensées entre les époux, et aussi une attentive coopération des parents dans l'éducation des enfants. La présence agissante du père importe grandement à leur formation; mais il faut aussi permettre à la mère dont les enfants, surtout les plus jeunes, ont tant besoin, de prendre soin du foyer, sans toutefois négliger la légitime promotion sociale de la femme. Que les enfants soient éduqués de telle manière qu'une fois adultes, avec une entière conscience de leur responsabilité, ils puissent suivre leur vocation... et choisir leur état de vie... (GS 52,1).

S'adressant ensuite aux époux, Vatican II déclare qu'ils sont des adultes, "établis dans un ordre authentique de personnes", appelés par le Maître de la vie à devenir porteurs de culture et de vie toujours plus

haute, en accomplissant d'une manière conforme à leur dignité humaine leur tâche de vie conjugale, de procréation, d'éducation et de protection.

"Les conjoints ont pour vocation propre d'être l'un pour l'autre, et aussi pour leurs enfants, des témoins de la foi et de l'amour du Christ... La famille chrétienne, par son exemple et son témoignage... illumine les hommes en quête de vérité" (Lumen Gentium, 35). T.E. Tierney a développé cet enseignement conciliaire.

Les époux ont la responsabilité d'élever une famille pourvu qu'il n'y ait pas d'obstacles physiologiques. Cette responsabilité s'étend non seulement à la procréation physique mais aussi à la responsabilité psychologique d'élever une famille à laquelle vous êtes mentalement et affectivement capables de pourvoir. Il ne sert à rien de mettre simplement des enfants au monde. Les animaux en font autant de façon instinctive. Ce qui est typiquement humain dans la procréation, c'est d'élever une famille dans un climat favorable et d'y apporter le soin raisonnable nécessaire à une croissance et un développement proprement humains 7.

Etre parents est un donné humain d'une portée immense. Etre parents, c'est vivre à pleine mesure la réalité du mariage, de la parole donnée et de l'amour conjugal qui imprègne la vie tout entière. L'enfant doit, avec l'aide de ses parents, parvenir à l'autonomie de l'adulte. Mystère d'une autorité qui tend à s'effacer pour que puisse se construire progressivement celle que l'enfant exercera sur lui-même. Mais cette interiorisation de l'autorité des parents ne doit pas s'arrêter dans son développement et laisser chez l'enfant - et plus tard chez l'adulte - un

7. T.E. TIERNEY, op. cit., p.29.

"sur-moi" embarrassant, sorte de fonction moralisante résultant du refoulement des tendances instinctives. Les spécialistes des études sur la famille en signalent le danger.

Le "sur-moi" n'est pas la conscience morale et il doit faire place à une conscience authentique capable de juger clairement et de prendre ses responsabilités, une conscience qui soit tact et amour des valeurs, plus sensible au bien à faire qu'aux défenses à ne pas enfreindre. L'intimité et la confiance, la justice, la fermeté dans l'amour demeurent les valeurs essentielles sur lesquelles l'éducation familiale s'appuyera. L'éducation prolonge l'enfance. Elle s'exerce dans une atmosphère naturelle d'affection où il est aisé de s'adresser au "toi" de l'enfant.

La famille, "lieu de rencontre de générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits des personnes avec les autres exigences de la vie sociale" (GS 52,2), constitue la base de toute la société. L'enfant qui, dès ses premières années, a aimé et s'est senti aimé de ses parents ou de toute autre personne importante pour lui, acquerra une personnalité fondamentalement adéquate qui sera la base de son épanouissement futur. Les auteurs en ont parlé abondamment.

La fécondité d'un foyer en déborde le cadre, et le foyer le plus uni sera aussi le plus rayonnant et le plus ouvert. On a dit de la famille qu'elle était la cellule sociale. Expression juste si l'on entend par là non seulement qu'elle assure la survie de la société, mais qu'elle diffuse dans le groupe les valeurs sans lesquelles celui-ci se dessèche et

dépérit. Comme J. Lacroix l'a bien montré dans un admirable ouvrage (Force et faiblesse de la famille), la famille n'est pas le "modèle" des relations sociales, mais elle en est la "source", la matrice, c'est en elle que se puise l'essence de la socialité; sa fonction sociale dérive de son être intime. C'est elle qui donne à chacun de nous sa structure affective et morale. C'est elle qui liant les valeurs d'intimité aux valeurs de fécondité apprend à l'homme qu'il n'est pas de création sans don de soi et sans amour 9.

C'est la mère qui, la première, est chargée d'apporter cet amour qui représente un des piliers de la sécurité indispensable au développement affectif normal de l'enfant. C'est autour de cet amour maternel que s'ordonneront ses relations, avec sa mère elle-même d'abord, puis avec les autres membres de la famille. Cet amour n'est pas une fin en soi, destiné à la satisfaction maternelle tout simplement. De sa qualité dépendra l'affectivité future de l'enfant et cette influence demeurera dans le psychisme de l'adulte. L'absence de la mère, sa disparition surtout a des conséquences très sérieuses, d'autant plus graves que l'enfant est plus jeune.

Les frustrations dans le domaine affectif marquent non seulement le psychisme de l'enfant, mais encore son développement physique. L'observation constante d'enfants et d'adultes permet de déceler combien certaines vies, certains comportements ont été inclinés, sinon faussés, par la désunion de leur famille. Le vide affectif subi dans l'enfance par suite de la dissociation du foyer ou de l'absence maternelle provoque un trouble

9. Ibid.

profond de l'affectivité et, partant, l'inaptitude de ces personnes à établir des relations sociales adéquates. M. Porot s'est penché sur ce problème et en décrit les effets chez l'adulte.

Amour, acceptation, stabilité, tels sont les trois piliers de la sécurité, condition essentielle du développement affectif de l'enfant. Or le "milieu" de l'enfant, c'est d'abord sa famille. C'est pour cela que, dans une très grande mesure, ses relations familiales feront que son évolution affective sera normale ou pathologique. Selon le degré de sécurité qui lui sera offert, l'enfant deviendra un adulte psychologiquement normal ou non. Mais cette sécurité ne doit être considérée que comme une nécessité provisoire liée à l'état d'enfance. Le besoin excessif de sécurité chez un adulte témoigne d'une maturation affective insuffisante et l'on peut dire que "l'enfant est un adulte le jour où il accepte l'insécurité comme un risque normal" 10.

L'enfant attend de sa mère, l'amour. De son père, il attend d'abord l'autorité. L'amour maternel et l'autorité paternelle sont deux facteurs absolument nécessaires au sain équilibre des relations familiales. Cela n'empêche pas la mère d'exercer une certaine autorité sur ses enfants, ni au père de leur manifester toute sa tendresse, bien au contraire. Cependant la hiérarchie des rôles de chacun doit être respectée si l'on veut favoriser l'éducation sereine de l'enfant.

La mère occupe pratiquement tout le champ de l'affectivité du tout jeune enfant et c'est à travers elle que le père peut agir sur son petit. Ce rôle indirect du père continuera même quand s'accroît son rôle plus

direct. Il se tient près de la mère pour l'aider et la soutenir dans les moments critiques ou plus difficiles. Il doit l'assister particulièrement quand elle s'adresse aux enfants sur le plan éducatif. Il convient que le père, en toute circonstance et en toute hypothèse, approuve et soutienne les opinions et les décisions maternelles devant les enfants, quitte à en discuter ensemble par la suite dans l'intimité. Tout ce qui peut représenter une faille, apparente ou réelle, dans l'entente entre les parents, est nuisible au développement harmonieux de l'enfant, si bonne que soit l'intention première. L'expérience démontre largement le rôle funeste de toute lacune dans l'autorité paternelle et de la carence du bloc parental.

G. Madinier le dit clairement:

S'il est vrai que l'enfant ne construit sa personnalité qu'au moyen de quelque "toi" idéal qu'il saisit parmi ceux qui l'entourent, il faut admettre alors que la personne de l'éducateur, du père ou de la mère, est mêlée à la pâte même dont l'enfant fera sa substance. Quelque chose d'analogue à la génération charnelle se réalise sur le plan moral. Pères et mères, pensons-nous assez que notre personne deviendra comme la chair de la personne de notre enfant? que l'image que nous donnons de nous-même à nos enfants peut entrer mystérieusement dans la substance de leur être, et leur servir à se définir et à se construire¹¹.

La vie relationnelle peut être profondément troublée par un certain degré d'arriération affective. Les troubles de l'équilibre instinctivo-affectif influencent les relations de la personne affectée avec son conjoint et ses enfants, la poussant vers un comportement qui n'est pas com-

11. G. MADINIER, op. cit., p.123.

patible avec les obligations essentielles du mariage. L'immaturation fixe la personnalité en un automatisme pulsionnel qui prévient l'organisation volontaire du moi. Les troubles de la personnalité se caractérisent par une psychopathologie qui évolue pendant toute la vie depuis l'enfance et l'adolescence, comme l'atteste le psychiatre G.W. Russon, expert pour le Tribunal ecclésiastique de Régina 12.

C'est dans la réalisation d'une union conjugale dépouillée d'égoïsme que l'éducation de l'enfant commence. Constituer le "nous" parental est le premier moment de l'oeuvre d'éducation. Dans cette union des parents, l'enfant vivra et respirera; de la qualité du milieu familial dépend l'équilibre futur de l'enfant qui y puise les éléments de sa personnalité d'adulte. C'est avec ce qu'ils sont que les parents éduquent leurs enfants. L'éducation n'est qu'un aspect de la génération parce qu'il n'y a au fond, dans l'une et l'autre, qu'un même don de l'être et de la vie.

12. G.W. RUSSON, "The Assessment of Personality Disorders in Marriage", dans Studia Canonica, 9 (1975), p.57: "An assessment of personality disorder in one or both partners of a marriage is based on an assumption of some previous personality damage. Damage has usually occurred early in life, when there was the greatest risk of impairment of growth; and the damage was usually severe enough to cause permanent or semi-permanent psychic distortion, to the point that the individual can properly be called crippled or incomplete. The evidence on which this interpretation or assessment is based is therefore that which helps to identify the nature and extent of psychological damage".

Même si le rôle de l'éducation dans la vie familiale revêt une importance majeure, il est difficile de déterminer ou de spécifier dans quelle mesure une carence dans ce domaine particulier pourrait affecter la validité du mariage. On trouve peu de jurisprudence sur ce point précis. Toutefois une sentence du Tribunal diocésain de Portsmouth, c. D. O'Ryan, en date du 29 mai 1974, s'appuyant sur le privilège paulin, soutient que dans un mariage mixte, si une partie a l'intention de frustrer son conjoint du droit d'élever leurs enfants dans la foi catholique, cette union est invalide car une communauté de vie et d'amour réellement chrétienne est impossible dans de telles conditions 13.

13. Tribunal diocésain de Portsmouth, c. D. O'RYAN, dans Studia Canonica, 8 (1974), p.436.

CONCLUSION

Le couple humain dont l'harmonie n'est jamais réalisée est ce mystère d'échange qui réunit deux êtres complémentaires dans un amour qui sans cesse cherche à reconnaître et à inventer l'autre. Dès l'instant où la solitude métaphysique de l'un a rencontré un "tu" à qui il puisse s'offrir, un lien mystérieux s'établit; lien de l'amour que l'effort et le temps mèneront à son projet le plus fort: l'union indissoluble dans une unité aussi parfaite que peuvent le réaliser deux êtres humains.

L'amour du couple veut normalement se signifier par un contrat, libre échange de consentement en vue d'une union stable entre les deux conjoints; acceptation et engagement face à des devoirs et à des responsabilités telles la prise en charge, le soutien et le développement de l'autre. Cet échange de consentements apparaît comme l'une des expressions privilégiées de la nature sociale de l'homme.

La Commission préparatoire du futur Code de Droit canonique signale que l'absence de l'objet du contrat nuptial s'identifie à l'incapacité d'accomplir les obligations inhérentes à cet engagement. Et elle distingue trois modalités de l'inaptitude à donner un consentement matrimonial valide: 1- l'incapacité absolue d'éliciter un consentement de mariage, par suite d'une maladie mentale ou d'un trouble psychique quelconque qui empêchent l'usage de la raison; 2- l'incapacité, provenant d'un manque grave de discernement du jugement, qui porte sur les droits et les devoirs conjugaux à donner et à accepter mutuellement; 3- l'incapacité d'assumer et de remplir les obligations essentielles du mariage en raison d'une

grave anomalie psychosexuelle.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, le comportement de l'être humain s'enracine dans les expériences vécues à des stades antérieurs. Le comportement de l'adulte est motivé par des émotions qui appartiennent à son enfance mais dont très souvent il n'a jamais pris conscience, tout simplement parce qu'elles ont été oubliées et refoulées dans son inconscient.

Le succès ou l'échec du grand projet d'amour qu'est le mariage chrétien repose donc sur une série de facteurs qui originent des premières années de l'existence des deux époux. C'est ce que je m'étais proposé de démontrer dans cette étude. Au terme de cette réflexion, il semble possible d'affirmer que pour la validité du mariage, il n'est pas uniquement requis un consentement suffisant mais il faut encore une aptitude des contractants eux-mêmes, comme cause matérielle du contrat nuptial. Abstraction faite de l'habileté des époux à éliciter un consentement suffisant, si un conjoint est naturellement incapable d'assumer les droits et les obligations qui découlent de cet engagement, il ne peut contracter valablement.

Pour être en mesure de donner un consentement matrimonial valide, il faut avoir une personnalité de base saine. Il ne suffit pas de pouvoir répondre "oui" à une question; il faut être capable de vivre le consentement donné d'une façon stable et durable. Une personnalité saine n'ex-

clut pas toutefois un ou des traits de caractère qui peuvent rendre la vie conjugale difficile à certains moments. C'est alors que prennent tout leur sens ces paroles de Paul VI aux membres du Tribunal de la Rote romaine, le 9 février 1976:

L'amour conjugal, même s'il n'est pas pris en considération sur le plan juridique, a dans le mariage une place très haute et nécessaire. Il est, sur le plan psychologique, une force que Dieu a ordonnée aux fins mêmes du mariage. Et de fait, là où l'amour vient à manquer, les époux sont privés d'un ressort puissant qui leur permet d'assumer, dans une sincérité mutuelle, tous les engagements et les devoirs de la communauté conjugale. Mais là où il y a un amour conjugal vrai, c'est-à-dire "un amour pleinement humain, total, fidèle, exclusif et fécond jusqu'à la mort" (cf. encyclique Humanae vitae, 9), le mariage peut revêtir toute la perfection dont il est capable de par sa nature l.

La richesse des valeurs inhérentes à l'institution matrimoniale ne se limite pas à ses éléments juridiques. On ne peut douter de l'importance que le deuxième Concile oecuménique du Vatican a attachée à l'amour conjugal. Il le présente en fait comme la condition parfaite et le but vers lequel les époux doivent orienter leur vie commune afin d'y trouver l'épanouissement de leur propre personnalité et de celle de leur conjoint comme l'a voulu le Créateur.

Si l'un des époux est radicalement incapable, en dépit d'une bonne volonté réelle, de répondre d'une façon adéquate aux différentes exigen-

1. PAUL VI, Allocution au Tribunal de la Rote: "Réalité juridique et amour dans le mariage", dans La Documentation catholique, 73 (1976), p.204-205.

ces d'une communauté de vie conjugale normale, il prive son partenaire d'un droit essentiel du mariage chrétien. Cette personne est incapable d'accomplir ce à quoi elle s'est engagée; conséquemment, elle contracte une union invalide.

BIBLIOGRAPHIE

- ADNES, Pierre, "Mariage et vie chrétienne", dans Dictionnaire de Spiritualité, t. 10. col.356-388.
- AUGER, Lucien, Communication et épanouissement personnel, Montréal, Les éditions de l'homme, 1972, 172 p.
- BERNARD, Paul, Le développement de la personnalité, 2e édition, Paris, Masson et Cie, 1970, 116 p.
- COMMISSION DE REVISION DE DROIT CANONIQUE, "De Matrimonio", dans Communications, 9 (1977), p.117-146.
- CONCILE OECUMENIQUE VATICAN II, Constitution pastorale "Gaudium et Spes", 2e éd., Paris, Ed. du Centurion, 1966, vol. 3, p.15-246.
- CORREA, Collin J., Intrapersonal and interpersonal integration in marital consent, Romae, Pontificia Studiorum universitas a S. Thoma Aq. in Urbe, Facultas Juris Canonici, 1978, xiii, 276 p.
- CRUCHON, Georges, s.j., Initiation à la psychologie dynamique, 2e éd., Tours, Mame, 1969, 2 tomes.
- DELHAYE, Ph., Commission théologique internationale, "Propositions sur la doctrine du mariage chrétien", dans La Documentation catholique, 75 (1978), p.704-718.
- FELLHAUER, David, "The Consortium Omnis Vitae as a Juridical Element of Marriage", dans Studia Canonica, 13 (1979), p.1-171.
- HALL, Calvin S., LINDSEY, Gardner, Theories of Personality, 2nd ed., U.S.A., Wiley, 1970. xiv, 622 p.

- HENRY, A. Marcel, o.p., L'autre, Paris, S.O.S., 1976, 224 p.
- HOSTIE, Raymond, éd., L'épanouissement affectif de la femme, Bruges, Desclée de Brouwer, 1968, 226 p.
- HUDSON, Edward, Handbook for Marriage Nullity Cases, 2nd ed., Ottawa, Saint Paul University and the Canadian Canon Law Society, 1976, iv, 172 p.
- HUDSON, Edward, Handbook II for Marriage Nullity Cases, Ottawa, Saint Paul University, Faculty of Canon Law, 1980, x, 302 p.
- HUDSON, Edward, Documentation II on Marriage Nullity Cases, Ottawa, Saint Paul University, Faculty of Canon Law, 1979, xvi, 503 p.
- JERPHAGNON, Lucien, Qu'est-ce que la personne humaine?, Toulouse, Privat, 1961, 125 p.
- KOLB, Lawrence C., Noyes' Modern Clinical Psychiatry, 7th ed., Philadelphia, W.B. Saunders Company, 1968, 638 p.
- LA DUE, William J., "Conjugal Love and the Juridical Structure of Christian Marriage", dans The Jurist, 33 (1973), p.56-67.
- LANVERSIN, B. de, "L'évolution de la jurisprudence récente de la S. Rote en matière de maladies mentales", dans L'Année canonique, 15 (1971), p.397-414.
- LEFEBVRE, Charles, "L'évolution actuelle de la jurisprudence matrimoniale", dans L'Année canonique, 24 (1974), p.350-375.

- LESAGE, Germain, "Questions actuelles de jurisprudence matrimoniale", dans Studia Canonica, 5 (1971), p.5-27.
- LESAGE, Germain, "The Consortium vitae conjugalis: nature and applications", dans Studia Canonica, 6 (1972), p.99-113.
- LESAGE, Germain, "Evolution récente de la jurisprudence matrimoniale", dans Société Canadienne de Théologie, Le Divorce, Montréal, Fides, 1973, p.13-57.
- LESAGE, Germain, "Nouvelle vision canonique du mariage", dans Prêtre et pasteur, 77 (1974), p.513-521.
- LE TROQUER, René, p.s.s., Homme, qui suis-je?, Paris, Fayard, 1957, 122 p.
- MADINIER, Gabriel, Nature et mystère de la famille, Tournai, Casterman, 1961, 139 p.
- MARTELET, G., s.j., Commission théologique internationale, "Seize thèses de christologie sur le sacrement de mariage", dans La Documentation catholique, 75 (1978), p.571-575.
- MAY, Rollo, Man's Search For Himself, New-York, The New American Library, 1967, 239 p.
- MORRISEY, Francis G., Law and the Family, Ottawa, Saint Paul University, Instituté of Pastoral Studies, 1978-1979, 108 p. ms.
- MOUROUX, Jean, Sens chrétien de l'homme, Paris, Aubier, 1945, 247 p.

- NAZ, Raoul, "Mariage en droit occidental", dans Dictionnaire de droit canonique, t. 6, col. 740-787.
- NUTTIN, Joseph, La structure de la personnalité, 3e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1971, 271 p.
- OESTERLE, G., "Consentement matrimonial", dans Dictionnaire de Droit canonique, t. 4, col. 293-354.
- OWENS, Thomas J., Phenomenology and Intersubjectivity, The Hague, Martinus Nijhoff, 1970, viii, 151 p.
- PAUL VI, Lettre encyclique "Humanae vitae", dans La Documentation catholique, 65 (1968), col. 1441-1457.
- POROT, Antoine, Manuel alphabétique de psychiatrie, 5e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1975, viii, 680 p.
- POROT, Maurice, L'enfant et les relations familiales, 6e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1971, 268 p.
- RAGUIN, Yves, s.j., "Chasteté et amitié", dans La vie des Communautés religieuses, 35 (1977), p.258-270.
- ROBITAILLE, Lucien, "Le sacrement de mariage", dans Prêtre et pasteur, 77 (1974), p.522-539.
- RUSSON, G.W., M.D., "The Assessment of Personality Disorder in Marriage", dans Studia Canonica, 9 (1975), p.57-61.

ST-ARNAUD, Yves, La personne humaine, Montréal, Les éditions de l'homme, 1974, 200 p.

SALMAN, Dominique-Henri, o.p., "L'engagement psychologique et social du mariage", dans Studia Canonica, 3 (1969), p.259-268.

SAUL, Léon J., Emotional Maturity: The development and dynamics of personality, 2nd ed., Philadelphia, J.B. Lippincott Co., 1960, 393 p.

SCHUMACHER, William A., "Interpersonal Communication in Marriage", dans Studia Canonica, 9 (1975), p.5-35.

SCHUMACHER, William A., "The importance of Interpersonal Relations in Marriage", dans Studia Canonica, 10 (1976), p.75-85.

SERRANO RUIZ, Mgr José-Maria, "Le droit à la communauté de vie et d'amour conjugal comme objet du consentement matrimonial", dans Studia Canonica, 10 (1976), p.271-301.

THOMAS, Milton, o.s.c., "The Consortium vitae conjugalis", dans The Jurist, 38 (1978), p.171-179.

TIERNEY, Rev. Terence E., Annulment, New York, Alba House, 1978, x, 107 p.

VAN DER POEL, C.J., c.s.sp., "Marriage and Family as Expressions of ~~Communion in the Church~~", dans The Jurist, 36 (1976), p.59-88.

VAN KAAM, Adrian, c.s.sp., Religion et Personnalité, Mulhouse, Salvator, 1967, 204 p.

VENNES, G., "De la capacité et de l'incapacité 'relative' dans les causes de mariage", dans Studia Canonica, 11 (1977), p.145-152.